



CONTRAT DE PROJETS

**ETAT – COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE CORSE**

2007-2013



Avant-propos

Vers la Corse moderne

La Corse change.

Alors qu'en 1999 elle faisait partie des régions européennes en retard structurel de développement, elle a connu, depuis, un rythme de croissance économique soutenu, nettement supérieur à la moyenne nationale.

Ce développement aura été marqué notamment par un taux de création d'entreprises significatif, l'amorce d'une réduction de certains déséquilibres sociaux et des évolutions structurelles majeures, tout cela coïncidant avec une hausse continue des dépenses de commande publique.

Conséquence des efforts entrepris depuis de nombreuses années, cette mutation a également bénéficié des premiers effets de deux lois de décentralisation, et en particulier celle du 22 janvier 2002 qui a accru les pouvoirs de la Collectivité territoriale de Corse et mis en place le programme exceptionnel d'investissements dont l'impact sur l'économie locale est déjà significatif. Dans le même temps, l'institution régionale, tout en adaptant le contrat de plan à l'évolution de ses compétences, amorçait une réflexion approfondie sur le développement de l'île.

Au terme de la période de programmation 2000 - 2006, la question centrale est bien celle du développement économique.

Les Conseils Européens de Lisbonne et Göteborg ont défini une stratégie visant à doter l'Europe d'une économie dont la compétitivité soit fondée sur la connaissance, et affirmant l'impérieuse nécessité de respecter les contraintes environnementales locales et globales.

Le Gouvernement a souhaité que les Contrats de projets 2007-2013 viennent renforcer cette stratégie et s'inscrivent par conséquent en cohérence avec les futurs programmes opérationnels européens.

Ce souci est partagé par la Collectivité territoriale de Corse qui projette de faire des objectifs d' « attractivité, de compétitivité, et de durabilité » l'un des axes centraux du futur plan d'aménagement et de développement durable.

Le contrat de projets procède donc d'une démarche volontariste dans une région dont les capacités d'absorption, notamment en matière d'innovation et recherche, sont en partie à construire dans la période qui s'ouvre.

Avec les programmes opérationnels européens, il complète l'effort qui est entrepris dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements pour assurer le rattrapage qui demeure indispensable, notamment dans le domaine des infrastructures.

En effet, à l'amorce de la future période de programmation, la profusion d'outils conventionnels dont la Corse bénéficie doit s'organiser autour d'une stratégie unique et partagée. C'est pour faire face à cet enjeu que l'Etat et la Collectivité territoriale ont travaillé à mettre en cohérence ces programmations. Ce souci de partenariat et d'unité stratégique a été constant à toutes les étapes, du diagnostic initial à la rédaction des programmations, et il continuera d'animer leur mise en œuvre dans le cadre du Comité régional de programmation des aides.

Ces évolutions positives et ces perspectives partagées ne doivent pas masquer certaines des faiblesses qui affectent encore la Corse et freinent son développement. Il en est ainsi, même si elles peuvent être compréhensibles, des résistances que suscitent les mutations rapides que connaît l'île : si la contestation constructive est toujours utile, celle qu'alimentent le passéisme, le repli sur soi, la frilosité, voire le rejet de toute transformation, est stérile et contreproductive. Il en est également ainsi de l'image de la Corse, que dégrade la violence, et qui dissuade encore trop les investisseurs.

En fait, il faut réaffirmer que l'identité de la Corse constitue l'une de ses plus grandes richesses, mais qu'il n'est pas contradictoire de rechercher un modèle de développement qui concilie identité, modernité et respect de l'environnement. C'est l'un des paris de ce contrat de projets.

C'est ce qu'illustre notamment la concentration des crédits consacrés à la recherche publique autour des thèmes des ressources méditerranéennes, du patrimoine et des territoires.

C'est ce qu'illustre aussi la volonté de faire de la Corse l'un des pôles européens de la recherche et de l'innovation sur les énergies renouvelables et un modèle de développement durable régional :

- en investissant massivement dans les équipements, la recherche et le développement technologique des énergies renouvelables et en appuyant la dynamique créée par la mise en place du pôle de compétitivité ;
- en mettant en place un plan de réduction des déchets et en investissant pour favoriser leur collecte, leur gestion et leur valorisation ;
- en proposant un dispositif d'éco-modulation voire d'éco-conditionnalité des aides publiques, afin d'inciter l'ensemble des acteurs économiques insulaires à intégrer les problématiques environnementales ;
- en privilégiant les projets permettant de réduire notablement les émissions de dioxyde de carbone dans l'île, allant ainsi au-delà des objectifs de neutralité carbone fixés par le Gouvernement

Par ailleurs, outre les handicaps naturels auxquels elle est confrontée, la Corse est toujours, à l'évidence, affectée de faiblesses structurelles majeures, que le diagnostic met en évidence : déséquilibres sociaux persistants, malgré une tendance à l'amélioration, déséquilibres économiques multiformes (entre public et privé, entre saison touristique et période creuse, entre littoral et intérieur, etc.).

Aussi, le contrat de projets 2007-2013 contribuera-t-il au renforcement de la cohésion territoriale et sociale en finançant l'achèvement de la rénovation du chemin de fer entre Ajaccio et Bastia, en posant les bases d'une économie numérique locale, en développant des systèmes innovants pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées, notamment en milieu rural, en développant les équipements culturels insulaires, et en mettant en place une politique de développement des territoires ruraux et littoraux.

La période de programmation qui s'ouvre est déterminante : s'offre en effet la possibilité de concrétiser l'effort de rattrapage entamé, et de traduire cette évolution en une mutation profonde du mode de développement de l'île. Comme y invitent les programmes européens et la philosophie des nouveaux contrats de projets Etat-Région, la Corse doit, le plus rapidement possible, passer du rattrapage à la compétitivité, ne plus hésiter face aux exigences de l'économie moderne et tourner définitivement la page d'une Corse figée.

Ainsi, adossé au rattrapage structurel indispensable que permet notamment le Programme Exceptionnel d'Investissements, le contrat de projets 2007-2013 favorise cette transition vers

une économie de la connaissance hautement compétitive, tout en accompagnant la modernisation des filières plus traditionnelles, qui constituent encore le socle de son économie.

La Corse doit entrer dans la modernité. Cela implique une montée en puissance de l'initiative privée et, corrélativement, une réduction progressive de l'interventionnisme public. Cela suppose aussi que le débat se concentre sur les enjeux qui comptent vraiment pour l'avenir de l'île.

Dans cet esprit,

Monsieur Michel DELPUECH
Préfet de Corse
agissant au nom de l'Etat

et

Monsieur Ange SANTINI
Président du Conseil exécutif de Corse
agissant au nom de la Collectivité territoriale de Corse,

Vu les décisions du Comité interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mai 2006,

Vu la circulaire du Premier Ministre relative à la préparation des Contrats de projets Etat-Régions 2007-2013 et à l'élaboration de la Stratégie de l'Etat du 6 mars 2006,

Vu les circulaires du Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires relatives à la préparation des contrats de projets Etat Régions du 23 mars et du 14 avril 2006, à la préparation du volet territorial du contrat de projets Etat Régions du 24 mai 2006, à la formalisation des contrats de projets Etat Régions du 24 novembre 2006 et à l'ingénierie territoriale dans les contrats de projets du 23 janvier 2007,

Vu le mandat de négociation délivré au nom du Premier Ministre par le Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires au Préfet de Corse le 19 décembre 2006,

Vu l'avis du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse sur le projet de contrat en date du 2007,

Vu la délibération de l'Assemblée de Corse, en date du2007 habilitant le Président du Conseil Exécutif à signer le contrat de projets 2002 - 2013,

Vu l'avis du Premier Ministre et l'accord donné au Préfet de Corse de procéder à la signature du contrat de projets Etat Collectivité territoriale de Corse 2007-2013,

Conviennent ce qui suit :

Article 1 :

L'Etat et la Collectivité territoriale de Corse s'engagent conjointement à mettre en œuvre les mesures et projets contenus dans le présent document, intitulé « contrat de projets Etat – Collectivité territoriale de Corse 2007-2013 ».

Article 2 :

Pour l'ensemble de ce contrat de projets, l'Etat et la Collectivité territoriale de Corse engagent les moyens financiers suivants :

- pour l'Etat : 132 000 000 € (Cent trente-deux millions d'Euros)
- pour la Collectivité territoriale de Corse : 129 340 000 € (Cent vingt-neuf millions, trois cent quarante mille Euros).

Article 3 :

Les engagements inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finance et dans le budget de la Collectivité territoriale de Corse.

Dans le cadre des dotations versées, ils bénéficient de l'affectation prioritaire des crédits de l'Etat et de la Collectivité territoriale de Corse.

L'engagement financier de l'Etat porte sur les rubriques et montants indiqués à l'annexe 1.

Les mentions relatives aux financements de l'Union européenne sont strictement indicatives, car soumises à l'approbation définitive de la Commission européenne.

Article 4 :

Certaines actions prévues dans ce contrat de projets peuvent nécessiter des précisions quant à leurs modalités ou critères d'intervention. Des conventions particulières d'application pourront être conclues dans cet objectif.

Pour les actions relevant du volet territorial de ce contrat de projets, des conventions territoriales préciseront les engagements financiers de tous les partenaires impliqués dans la démarche. Elles auront pour objet l'accompagnement d'une démarche territoriale infrarégionale, telle que définie au point 4 du contrat de projets.

Article 5 :

Le contrat de projets fera l'objet de mesures de suivi et d'évaluation, conformément aux dispositions décrites dans le document.

Article 6 :

Une révision à mi-parcours aura lieu au second semestre de l'année 2010. Elle pourra donner lieu à un redéploiement de crédits.

Les parties contractantes s'engagent à n'effectuer aucune réduction ou annulation des inscriptions de crédits au contrat de projets sans négociation et motivation préalable.

Article 7 :

Le Préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

Cette responsabilité conjointe s'exerce dans le cadre du Comité Régional de Programmation des Aides.

Fait à Ajaccio, le 2007

Le Préfet de Corse

Le Président
du Conseil exécutif de Corse

Michel DELPUECH

Ange SANTINI

SOMMAIRE

Avant-propos	2
SOMMAIRE	8
Diagnostic	10
1. Compétitivité, attractivité et emploi : vers une économie de l'innovation	15
1.1. <i>Appuyer la compétitivité des entreprises et l'innovation</i>	15
1.1.1. Améliorer la maîtrise de l'information stratégique en matière économique par la centralisation des données et la mutualisation des moyens d'observation et d'intelligence économique	16
1.1.2. Développer une véritable stratégie régionale de l'innovation et de l'économie immatérielle	17
1.1.3. Appuyer le développement de plates-formes de recherche et de développement technologique dans le cadre des pôles de compétitivité	18
1.1.4. Susciter ou accompagner des actions collectives thématiques ou visant la structuration des filières porteuses ou le développement de pôles territoriaux de performance	19
1.1.5. Accompagner le développement économique par la mise en place d'un fonds régional de compétitivité des entreprises	20
1.1.6. Encourager la promotion et la commercialisation de zones d'activités de qualité	21
1.1.7. Appuyer l'élévation des compétences dans les entreprises	22
1.2. <i>Valoriser la recherche et la diffusion des savoirs</i>	23
1.2.1. ENSAM Bastia : vers un institut Euro-méditerranéen sur les énergies renouvelables	24
1.2.2. Extension de l'Institut Universitaire de Technologie	25
1.2.3. Mutualiser les infrastructures de recherche universitaire au sein d'un pôle régional de recherche (institut de l'environnement)	26
1.2.4. Mettre en place un réseau de recherche et d'enseignement supérieur	28
1.3. <i>Renforcer l'effet structurant des technologies de l'information et de la communication par le développement des usages</i>	30
1.3.1. Structurer la mise en réseau des acteurs locaux par les TIC	31
1.3.2. Favoriser l'émergence de plates formes techniques mutualisables au service du développement régional	32
1.3.3. Structurer une dynamique régionale de mutualisation de l'information géographique numérique	33
1.3.4. Mieux apprendre grâce aux TICE	34
1.4. <i>Investir dans le capital humain et favoriser la création d'emplois</i>	35
1.4.1. Développer l'analyse et la stratégie des territoires	36
1.4.2. Soutenir l'information sur la formation, l'orientation et la validation des acquis de l'expérience	37
1.4.3. Promouvoir la qualité de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail	38
1.4.4. Développer les compétences et l'employabilité des salariés	39
1.4.5. Soutenir l'action des maisons de l'emploi en faveur de la création et de la reprise d'entreprises	40
1.4.6. Rénovation du parc immobilier et équipement de l'AFPA	41
1.5. <i>Assurer l'avenir de l'agriculture et de la pêche par la modernisation et la promotion des démarches qualité</i>	42
1.5.1. Appuyer la modernisation de l'outil agricole	43
1.5.2. Assurer l'avenir de l'agriculture corse en favorisant l'installation et en organisant la formation des agriculteurs	44
1.5.3. Développer les démarches de qualité	45
Encourager la participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire	45
Assurer l'accompagnement d'amont et d'aval des produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire	45
1.5.4. Promouvoir l'agriculture biologique	47

1.5.5. Sauvegarder la pêche artisanale tout en préservant les ressources halieutiques	48
1.5.6. Accompagner le développement durable de l'aquaculture	50
2. Dimension environnementale du développement : Protéger et valoriser le patrimoine naturel	51
2.1. <i>Maîtriser l'énergie pour renforcer l'attractivité de la Corse et lutter contre le réchauffement climatique</i>	53
2.1.1. Lutter contre le changement climatique et appuyer le développement des EnR	54
2.2. <i>Promouvoir et développer des modes de production et de consommation responsables</i>	55
2.2.1. Mettre en place une filière intégrée de collecte, de gestion et de valorisation des déchets, ainsi qu'un plan de prévention des déchets	56
2.3. <i>Préserver la qualité de l'eau et les milieux aquatiques</i>	58
2.3.1. Promouvoir la gestion globale et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques	59
2.4. <i>Protéger et valoriser l'exceptionnelle biodiversité de la Corse</i>	60
2.4.1. Soutenir l'acquisition de connaissance sur le patrimoine naturel de la Corse dans le cadre du système d'information nature et paysages	61
2.4.2. Préserver la biodiversité par l'aide à l'ingénierie des territoires dans le cadre du Parc naturel régional de Corse	62
2.4.3. Protéger, réhabiliter et valoriser les sites à forts enjeux écologiques et paysagers	63
2.4.4. Protéger la forêt par la mise en œuvre du Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les incendies (PPFENI)	65
2.4.5. Equiper et aménager les forêts pour favoriser leur entretien et leur valorisation	67
2.4.6. Appuyer la rationalisation des outils de récolte et de transformation du bois	68
3. Cohésion sociale et aménagement du territoire : créer du lien dans les territoires	69
3.1. <i>Valoriser les atouts de la Corse dans le cadre d'une politique de développement rural et littoral territorialisée</i>	70
3.1.1. Développer des pôles d'attractivité micro-régionaux	71
3.1.2. Améliorer la qualité de l'offre touristique par l'innovation et la territorialisation	72
3.1.3. Favoriser l'étalement de la saison touristique dans le cadre du plan nautique	73
3.2. <i>Garantir et renforcer la cohésion territoriale par le développement d'un système multimodal de transports en commun articulé autour du transport ferré</i>	74
3.2.1. Poursuivre la régénération du réseau de voies ferrées	75
3.3. <i>Faire face au défi du vieillissement en milieu rural</i>	76
3.3.1. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes grâce à des systèmes innovants	77
3.4. <i>Rénover le patrimoine insulaire et favoriser le développement culturel</i>	78
3.4.1. Equipement culturel du territoire	78
4. Le Volet territorial	80
4.1. <i>Diagnostic et bilan</i>	80
4.2. <i>Objectifs et enjeux du nouveau volet territorial 2007-2013</i>	80
4.2.1. <i>La politique de territorialisation de la Collectivité territoriale de Corse</i>	80
4.2.2. <i>Le développement durable des territoires ruraux et littoraux</i>	81
5. Exécution et suivi du contrat de projets	82
5.1. <i>Le partenariat au sein du COREPA</i>	82
5.2. <i>La coordination entre les programmes</i>	82
5.3. <i>Les principes de l'évaluation</i>	82

Diagnostic

Traditionnellement, tout diagnostic sur la Corse commence par le rappel de ses atouts naturels, de la beauté de ses paysages, mais aussi des handicaps incontestables dus au relief et à l'insularité. Pour être évident, ce rappel n'en est pas moins indispensable, tant il est vrai que le développement durable de l'île passe par la protection et la valorisation de ses richesses (situation géographique favorable, environnement préservé, littoral étendu, potentiel énergétique s'appuyant sur d'importantes ressources naturelles, conditions climatiques attractives, richesses humaines et culturelles), ainsi que par la correction des handicaps (développement des liaisons et services physiques et numériques, structuration et aménagement des territoires...).

Au-delà de ces aspects connus, ce contrat de projets, qui constitue l'une des traductions concrètes de la stratégie territoriale de l'Etat et de la Collectivité pour les sept prochaines années, se fonde sur le diagnostic suivant.

Des indicateurs traduisant une bonne orientation de la croissance, malgré un rattrapage économique et social encore inachevé

Avec un taux de croissance du PIB de 5,1% l'an en valeur entre 1997 et 2004 (contre 3,8 % pour la France entière), la Corse se place au premier rang des régions françaises.

La dynamique globale de croissance forte et durable plus rapide que la moyenne nationale génère un rythme soutenu de créations d'emplois. En 2004, la Corse comptait ainsi plus de 100.000 emplois, salariés ou non (estimation INSEE).

Parallèlement, le taux de chômage a fortement baissé en Corse ces dernières années, passant de 11,7% en juin 2001 à 9,3% en septembre 2006.

Mais l'effort d'accompagnement du développement économique doit être maintenu et renforcé. En effet, en 2005, la Corse se plaçait à l'avant-dernier rang des régions métropolitaines en termes de PIB / emploi. Ce décalage s'explique essentiellement par une plus grande proportion d'emplois saisonniers ou à temps partiel, mais aussi par une spécialisation de l'économie Corse sur des secteurs à faible valeur ajoutée. L'amélioration et le développement des compétences sont donc des défis à relever.

Dans le même temps, si la croissance économique et l'activation des politiques de l'emploi ont permis une réduction continue du nombre de bénéficiaires du RMI, le taux d'allocataires demeure une fois et demie supérieur à la moyenne nationale.

L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle doivent donc continuer d'être au cœur des politiques locales.

Une incontestable dynamique de la création d'entreprise, un effort nécessaire pour en conforter les structures

Le tissu économique bénéficie d'un des taux de créations d'entreprises les plus importants de France. Le nombre de créations d'entreprises est largement supérieur à celui des défaillances et l'écart entre créations et défaillances ne cesse de s'accroître. En 2004, 1 519 nouvelles entreprises ont vu le jour soit près de 20 % de plus en un an. Cette vitalité confirme une dynamique d'innovation au sens large.

Toutefois les spécificités du marché insulaire risquent de provoquer un décrochage compétitif, du fait d'une économie fortement marquée par son extrême dispersion, où les très petites entreprises (moins de 10 salariés), souvent unipersonnelles, dominant largement. Sur près de 20 000 entreprises en Corse, plus de 60 % ne comptent aucun salarié. Seul 5 % ont un effectif supérieur à 10 personnes. Les entreprises de plus de 50 personnes sont 92 pour l'ensemble de la région.

Cette fragmentation du tissu économique ne favorise pas les regroupements et les mutualisations, qui permettraient à certains secteurs d'activités d'être plus compétitifs. Certes, le taux de très petites entreprises n'est pas fondamentalement supérieur au niveau national, mais la faible structuration et le peu de regroupements génèrent plus de contraintes. Par ailleurs, l'insuffisance du renouvellement générationnel concerne directement les très petites entreprises. Enfin, la structure même du tissu économique engendre un déficit du jeu concurrentiel (une tendance au protectionnisme y compris dans le cadre des actions collectives), une perte de confiance du fait de ce que la violence archaïque conduit à assimiler à un « risque pays », une inadéquation partielle de la main-d'œuvre disponible et des qualifications (générant de fortes tensions sur certains métiers), une confrontation peu préparée à l'économie mondialisée.

Le tissu économique présente toutefois des bases encourageantes : le niveau de l'épargne des entreprises est très important même s'il représente une faible part de l'épargne totale, les apports en fonds propres, les investissements publics et privés (ces derniers plus volatiles), la consommation et le revenu disponible constituent un socle solide. Toutefois le développement économique souffre d'attentisme et de tendances à la préservation du statu quo, de stratégies fondées sur l'opportunisme, plus réactive que « proactive », de modes de gestion plus patrimoniaux qu'entrepreneuriaux, d'ambitions de développement bridées par les positions acquises d'un marché peu ouvert ou parfois captif.

Certains secteurs connaissent un régime de croissance assez élevé sur le moyen terme : le tourisme, le commerce de détail, le BTP, les services aux entreprises, certaines industries agroalimentaires, l'aéronautique, les énergies renouvelables. La Corse reste cependant encore trop dépendante des aléas de conjoncture de par la faiblesse de son industrie, l'érosion de la production agricole, la marginalité de ses exportations ou le poids de son secteur principalement non marchand, mais aussi par la saisonnalité d'un pan entier de son activité (tourisme), ainsi que par l'étroitesse de son système financier (banque et assurance).

Une démographie de nouveau dynamique, mais confrontée au défi du vieillissement

La région corse s'étend sur 8 680 km² et sa population est estimée à 279 000 habitants au 1^{er} janvier 2006. Le nombre réduit d'habitants est l'une des principales faiblesses de la Corse sur le plan économique. Le marché intérieur, de surcroît segmenté par les effets du relief, atteint difficilement la taille critique qui permettrait le développement de grandes entreprises régionales.

Toutefois, à l'inverse des tendances observées auparavant, la démographie progresse à un rythme moyen proche de 1 % par an depuis 1999, l'un des plus élevés de France métropolitaine.

Cette progression dépend uniquement des flux migratoires. En effet depuis 1999, dans un contexte d'augmentation des flux interrégionaux, l'attractivité de la Corse s'est accentuée. Quelque 4 400 résidents du continent viennent chaque année s'installer sur l'île contre 3 100 sur la période 1990-1999, soit une croissance de 42 %.

Mais la population vieillit. Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus représente 24,6% de la population de l'île (contre 20,7% au niveau national). En 2010, elles devraient être plus nombreuses que les moins de 20 ans. La génération des 60 ans et plus contribue en effet pour un tiers à l'excédent migratoire de la Corse, alors que le nombre d'étudiants et de jeunes actifs âgés de 20 à 29 ans qui s'installent hors de l'île afin de poursuivre leurs études ou de débiter leur vie active est en augmentation.

C'est un véritable défi pour la Corse, qui doit à la fois s'adapter au vieillissement de sa population et renforcer son pouvoir d'attractivité envers les jeunes, notamment en développant des formations adaptées et des emplois qualifiés et bien rémunérés, en particulier dans le secteur privé.

Des territoires contrastés, à structurer et à développer

Depuis 2005, la Collectivité territoriale de Corse s'est lancée dans une démarche de territorialisation de ses politiques, dans le cadre de territoires pertinents : micro-régions correspondant aux bassins de vie unifiés, auxquels doivent correspondre des pôles touristiques, ou encore des territoires de projets ruraux. Grâce au volet territorial, la nouvelle génération de contrats de projets pourra participer pleinement à cette logique de territorialisation, condition nécessaire de l'adaptation des politiques publiques à la diversité qui caractérise la Corse.

Cet effort d'adaptation devra nécessairement être accompagné d'une dynamisation de la coopération intercommunale essentiellement à travers les EPCI à fiscalité propre, qui contribueront ainsi à la structuration des territoires de projets.

Avec à peine plus de 32 habitants / km² (contre 122 en moyenne nationale), la Corse est la région métropolitaine qui présente la plus faible densité de population.

Plus de 60% des habitants de la Corse vivent en agglomération, Ajaccio et Bastia comptabilisant à elles seules plus du tiers des habitants de l'île. Les villes disposent de tous les commerces, services marchands et services publics, mais le chômage y est également plus fréquent. En raison du relief et de l'état des infrastructures, les transports publics périurbains et interurbains demeurent notoirement insuffisants. Si cette problématique est essentiellement traitée dans le cadre du PEI, elle demeure un enjeu majeur pour le développement économique de l'île, qui justifie l'intervention complémentaire du CPER.

335 communes sur un total de 360 sont des communes rurales, qui continuent d'accueillir 40% de la population. Parmi celles-ci, une fracture existe entre les communes littorales, dynamiques tant sur le plan démographique qu'économique, et les communes rurales de l'intérieur montagneux, dont certaines sont très enclavées et menacées de désertification.

De fait, si la première source de développement de la Corse reste le secteur touristique, dont l'impact représente plus d'un tiers de son P.I.B., les flux touristiques sont majoritairement concentrés sur les communes du littoral, et limités à quelques mois de l'année. Dans ces conditions, le développement d'une offre touristique de qualité, susceptible de générer des emplois qualifiés et de jouer un rôle moteur dans le développement des territoires, n'est pas garanti. Une politique ambitieuse visant à étaler la saison touristique et à diffuser les flux touristiques est donc nécessaire pour assurer un développement équilibré des territoires ruraux et littoraux.

Par ailleurs, la population agricole active de l'île représente environ 6000 personnes et une production annuelle évaluée à 200 millions d'Euros. Ce secteur de l'économie connaît de fortes difficultés de recrutement, alors qu'il représente 12,6% des offres d'emploi régionales.

Les industries agroalimentaires sont le premier secteur productif de l'île. Elles représentent plus de 2200 salariés, soit 40% de l'emploi salarié de l'industrie. Leur dynamisme se traduit par un chiffre d'affaires qui a augmenté de plus de 20 % en 3 ans.

La valorisation des savoirs-faire locaux, la modernisation de l'agriculture et la poursuite des démarches qualité, tout comme le développement rural et la diversification sont donc des enjeux à la fois économiques et d'aménagement du territoire. L'espace rural couvre en effet près de 80% de l'île.

Un environnement riche et fragile, à protéger et valoriser

La Corse dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel et préservé : 1154 km de littoral (soit 14% du linéaire côtier français) dont 16.000 ha ont été acquis par le Conservatoire du littoral ; des milieux naturels qui couvrent 85% du territoire insulaire, dont une très grande partie est protégée par le biais de dispositifs tels que le Parc naturel régional de Corse

(350.000 ha, soit 40% de la surface de l'île), les zones Natura 2000 (87 sites), les nombreux sites classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques, les zones humides de la convention Ramsar, ou encore la réserve de biosphère de Corse.

Parmi ces espaces naturels d'exception, on dénombre 135.000 ha de forêts, une soixantaine de plages et des centaines de kilomètres de sentiers de grande randonnée (dont le célèbre G.R. 20).

A cette richesse paysagère, il convient d'ajouter une très grande biodiversité. Les inventaires écologiques réalisés révèlent en effet une très grande richesse faunistique et floristique, dont de nombreuses espèces protégées, voire uniques au monde.

Malgré les efforts réalisés, ce patrimoine naturel reste vulnérable.

Les incendies de forêts constituent l'un des risques naturels majeurs auxquels la Corse est régulièrement confrontée. Les 4/5^{ème} de l'île sont couverts de formations végétales dont les essences favorisent la propagation du feu, alors que le relief et le manque d'infrastructures d'accès rendent plus difficiles la lutte contre ce fléau. En moyenne, depuis 1990, ce sont encore près de 5 500 ha qui sont partis chaque année en fumée, même si une nette amélioration a été constatée au cours des dernières années (4400 ha en 2005 et 830 ha en 2006).

Les inondations constituent un autre risque naturel majeur, particulièrement en Haute Corse. En raison du climat et de la topographie, elles peuvent revêtir un caractère torrentiel.

Les ressources en eau sont abondantes et atteignent globalement un bon niveau qualitatif. Il en va de même des eaux marines littorales, malgré des pollutions occasionnelles engendrées par le sous-dimensionnement des infrastructures de traitement des eaux en période estivale.

L'Etat et la Collectivité territoriale de Corse, dans le cadre de leurs compétences respectives, travaillent à la mise en place d'un dispositif de vigilance et d'amélioration de la qualité de l'air, laquelle est globalement bonne hors quelques points de vigilance particuliers. Ce dispositif s'appuie sur l'association *Qualitair Corse*, constituée en 2005. Une action partenariale a été engagée depuis 1999 par l'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse. Elle entre dans sa phase opérationnelle et doit être poursuivie. Un plan régional de la qualité de l'air a été élaboré et doit être très prochainement soumis à l'Assemblée de Corse.

D'autres sources de pollution restent à traiter. Malgré les progrès amorcés ces dernières années, la Corse demeure très en retard par rapport aux normes européennes en ce qui concerne le traitement des déchets. L'île produit près de 180.000 tonnes de déchets ménagers et assimilés, pour lesquels la mise en décharge reste le mode de traitement le plus répandu. Elle produit également un montant sensiblement équivalent de déchets industriels et assimilés, lesquels font l'objet du PREDIS. Adopté par l'Etat en 2002 après avis favorable de l'Assemblée de Corse, le plan interdépartemental de traitement des déchets ménagers et assimilés (PIEDMA) connaît des difficultés à démarrer, malgré la mise en place d'une intercommunalité dédiée.

Le relief et les ressources naturelles, notamment hydrauliques et sylvestres, justifient une politique ambitieuse mais raisonnée – en un mot, durable – de développement des énergies renouvelables, solaire, éolienne, hydroélectrique et biomasse, à l'instar de ce que préconise le plan énergétique adopté par l'Assemblée de Corse le 24 novembre 2005. La valorisation des ressources naturelles implique aussi par le développement maîtrisé d'un tourisme respectueux de l'environnement.

* *
*

La politique de compétitivité et d'attractivité de la Corse passe par la consolidation de l'effort de rattrapage en cours. Celui-ci sera essentiellement pris en charge par le Programme Exceptionnel d'Investissements (P.E.I.), alors que le contrat de projets (CPEP) et le programme opérationnel du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), tout en y participant à un moindre degré (notamment en matière de déchets), expriment l'ambition d'une transition vers une économie de la connaissance hautement compétitive et respectueuse de l'environnement.

Le présent contrat est le fruit d'une démarche étroitement concertée entre l'Etat et la CTC. En outre, une série de contacts bilatéraux ont été établis avec la plupart des partenaires concernés par les actions définies comme prioritaires. Ont ainsi été prises en compte les contributions et programmations stratégiques apportées par les différents maîtres d'ouvrages publics, dans la mesure où les orientations dégagées le permettaient.

Dans un certain nombre de secteurs, la concertation a pris une forme plus élaborée encore, avec par exemple l'établissement du Livre Blanc sur la société de l'information en Corse (TIC) ou la concertation avec les professionnels du secteur de la pêche. C'est également le cas des Assises de l'Energie.

L'objectif prioritaire de compétitivité et d'attractivité, l'accent mis sur le développement économique conduisent enfin à souligner l'apport important que constitue la stratégie globale inter-consulaire « compétitivité - emploi - développement durable 2007 - 2013 », élaborée par la conférence régionale inter-consulaire (CRIC) en février 2007. Les trois priorités dégagées par ce document, et les échanges établis avec les quatre chambres signataires (CCI 2A et 2B, CMA 2A et 2B) ont permis de constater et de renforcer d'importants recoupements avec les actions prévues par le présent contrat. Effectué en parallèle avec la concertation agricole menée par la CTC dans le cadre du Plan de développement rural préalable à la mise en œuvre du Plan de développement rural de la Corse (PDRC), cet échange garantit la mobilisation des forces vives de l'économie corse autour des objectifs ici tracés.

Dans ce contexte, les efforts d'investissement de l'Etat et de la Collectivité territoriale de Corse pour la période 2007-2013 seront concentrés sur une série de grands projets s'articulant autour des thématiques suivantes :

1. Compétitivité, attractivité et emploi
2. Dimension environnementale du développement durable
3. Cohésion sociale et aménagement du territoire
4. Volet territorial

1. Compétitivité, attractivité et emploi : vers une économie de l'innovation

L'économie Corse souffre encore de certains archaïsmes et de certains retards, qui justifiaient jusqu'en 1999 son inscription à l'objectif 1 « convergence » de la politique régionale européenne, ainsi que la mise en place en 2002 d'un Programme Exceptionnel d'Investissements. L'entrée dans une nouvelle politique de compétitivité et d'attractivité des territoires ne peut se faire brutalement, en abandonnant les efforts développés jusqu'à maintenant pour rendre viables et compétitifs les grands secteurs de l'économie locale. Ce contrat de projets se veut un instrument de la transition vers une économie moderne. C'est pourquoi il vise à appuyer le développement de secteurs de pointe, la modernisation des secteurs clefs de l'économie insulaire, notamment l'agriculture ainsi que l'appui à l'émergence de secteurs potentiellement porteurs. La plupart des mesures que rassemble cet objectif trouvent écho dans la stratégie globale inter-consulaire précitée.

1.1. Appuyer la compétitivité des entreprises et l'innovation

L'objectif stratégique est de promouvoir un modèle de développement régional, basé sur les apports théoriques de l'économie géographique et les observations empiriques réalisées sur des « clusters » existants. La concentration territoriale ou la mise en réseau d'un nombre important d'acteurs économiques relevant d'un même secteur engendre la constitution de complémentarités technologiques horizontales et verticales et la formation d'un marché local de compétences spécialisées, qui deviennent alors des facteurs de compétitivité et d'attractivité.

Les pouvoirs publics ont un rôle majeur à jouer pour contribuer à organiser les acteurs, les aider à constituer la masse critique qui permettra d'entrer dans un cercle vertueux de développement, et pour forger les compétences nécessaires sur le marché du travail local. Pour ce faire, ils doivent jouer un rôle de facilitateurs, susciter ou appuyer les actions collectives, et faciliter le regroupement physique ou virtuel en développant les infrastructures et les services, notamment numériques, qui permettront de tisser des liens entre les entreprises et avec le monde de la recherche.

Cette démarche s'inscrit dans la même logique que celle qui a présidé à la mise en place des pôles de compétitivité, tout en s'appuyant sur les atouts de l'économie corse, son tissu productif, son potentiel humain, scientifique et technologique.

1.1.1. Améliorer la maîtrise de l'information stratégique en matière économique par la centralisation des données et la mutualisation des moyens d'observation et d'intelligence économique

Diagnostic

Dans une économie de la connaissance, une des clefs de la compétitivité réside dans la maîtrise de l'information stratégique par les acteurs économiques, tant publics que privés.

Or, à l'heure actuelle, si la Corse dispose de nombreux observatoires sectoriels, elle ne dispose pas d'un système d'observation intégré de l'économie. Seul le Comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES) permet un partage de l'information, mais cette instance de discussion n'a pas de vocation opérationnelle.

Parallèlement, les entreprises n'ont pas encore engagé de démarche visant à intégrer les réseaux de veille stratégique nationaux, européens et mondiaux, capables de leur apporter l'information commerciale ou technologique dont elles ont besoin.

Enjeux

L'enjeu consiste à maintenir l'avance stratégique de la Corse dans les secteurs les plus compétitifs et à adapter les politiques régionales à l'environnement concurrentiel.

Objectifs et mesures

Il s'agit de doter l'économie insulaire de moyens de mesure efficaces et d'indicateurs de résultats mesurables, ainsi que de faciliter l'accès des entreprises et des filières aux réseaux de veille stratégique et concurrentielle et l'élaboration de systèmes mutualisés de veille.

Un dispositif d'observation économique de la Corse, mutualisant les moyens de production de l'information de l'Etat, de la Collectivité Territoriale de Corse et des organismes spécialisés, y compris les agences et offices territoriaux, sera mis en place. Dans un souci de cohérence, ce dispositif pourrait mener son action dans le cadre des orientations données par le CRIES. Il conviendra d'organiser le recueil, le traitement, l'analyse et la diffusion de l'information économique et d'autre part de favoriser l'intégration des réseaux de veille par les entreprises, ainsi que la création de réseaux locaux d'intelligence stratégique dans le cadre de la structuration de filières. Ce projet pourrait s'appuyer sur des dispositifs existants, tels que l'Observatoire Régional Emploi Formation (OREF).

- Action 1 : Gouvernance et fonctionnement d'un dispositif d'observation économique de la Corse
- Action 2 : Soutien aux mécanismes de recueil et d'analyse de la donnée
- Action 3 : Développement de la veille stratégique et de l'intelligence économique dans les filières et les entreprises

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
1.400.000 €	0 €	1.400.000 €

Autres financements : INSEE – FSE

1.1.2. Développer une véritable stratégie régionale de l'innovation et de l'économie immatérielle

Diagnostic

L'innovation dans les entreprises et les filières, ainsi que le développement de l'économie de l'immatériel répondent aux objectifs de modernité et de compétitivité de l'économie insulaire. Si quelques initiatives isolées de développement technologique ont vu le jour au cours de la dernière période 2000-2006, il reste que, trop souvent, le tissu entrepreneurial demeure en marge de ce mouvement indispensable à la compétitivité des entreprises de Corse. L'immatériel, la création de concepts, d'idées, de produits et services ou de marques, la formation sont aussi des facteurs déterminants d'innovation et de croissance.

Enjeux

La Corse doit aujourd'hui faire le pari du développement de son économie au travers des secteurs de l'innovation, des TIC, et de l'immatériel. Il s'agit, à l'évidence, d'activités, localisables en milieu insulaire, qui peuvent se développer sur l'ensemble du territoire y compris en zone rurale, compte tenu du développement du réseau à haut débit de la Corse. L'enjeu consiste à mutualiser les efforts consentis dans ces secteurs et à favoriser l'émergence d'une stratégie intégrée offrant des services et des financements adaptés aux entreprises insulaires et aux porteurs de projets publics et privés.

Objectifs et mesures

Afin que l'innovation irrigue toute l'économie insulaire, une stratégie régionale actualisée de l'innovation et de l'économie de l'immatériel sera élaborée. Elle visera notamment à dépasser la seule conception « technologique » de l'innovation.

Dans ce contexte il s'agit pour la CTC d'établir un diagnostic, d'actualiser sa stratégie, de favoriser la mutualisation des moyens humains et financiers et de participer au financement des actions prioritaires qui seront dégagées.

- Action 1 : Elaborer une stratégie régionale de l'innovation et étudier les voies du développement d'une économie de l'immatériel
- Action 2 : Concentrer les efforts sur le transfert de technologies par la mise en réseau des acteurs au moyen de systèmes labellisés, capables de mobiliser les meilleures compétences pour répondre aux demandes de secteurs économiques ciblés
- Action 3 : Favoriser le transfert de connaissances et la valorisation de la recherche par des échanges entre les milieux universitaires et de recherche et les PME-PMI pour permettre d'accroître la capacité d'innovation des entreprises, notamment par l'intégration de personnels de recherche et de jeunes diplômés.
- Action 4 : Participer au financement des actions en faveur de l'innovation et de l'économie de l'immatériel

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
4.641.000 €	1.141.000 €	5.782.000 €

Autres financements : convention Etat-CTC-OSEO

1.1.3. Appuyer le développement de plates-formes de recherche et de développement technologique dans le cadre des pôles de compétitivité

Diagnostic

La Corse s'est lancée avec succès dans l'appel à projet de l'Etat sur la constitution de pôles de compétitivité thématiques sur le territoire national. La Corse, associée à la région PACA, soutient un pôle de compétitivité consacré aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre, dit Pôle « CAPENERGIES ». Le volet insulaire de ce pôle, qui bénéficie d'une large autonomie de gestion et de programmation, a accompagné l'émergence de projets de création d'activités dont certains ont fait l'objet d'un dépôt de brevet au niveau international.

Le pôle doit disposer d'une dynamique et de moyens propres. Il convient cependant d'accompagner son développement en Corse de manière spécifique.

Enjeux

Pour favoriser l'essor des activités de recherche-développement liées aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre, le volet insulaire du pôle a prévu la création de trois plates-formes de recherche-développement. L'une consacrée à l'énergie solaire à Ajaccio, une autre à l'énergie éolienne à Bastia, une troisième enfin à Corte, dédiée à la biomasse. L'enjeu de la création de ces plates-formes est de faciliter la mutualisation des moyens de recherche avec des activités économiques et de transferts technologiques. Ces outils sont indispensables à la poursuite de l'objectif général des pôles de compétitivité.

Objectifs et mesures

Dans le cadre du Pôle de compétitivité « énergies non génératrices de gaz à effet de serre » et conformément à la stratégie générale du Pôle telle que précisée au sein du contrat-cadre passé avec l'Etat, l'objectif est d'associer la recherche, la formation et les entreprises en facilitant l'émergence de plates-formes technologiques dans les secteurs porteurs : solaire, éolien, biomasse.

- Action 1 (prioritaire) : Création d'une plate-forme technologique solaire à Vignola et développement du projet MYRTE (Stockage d'énergie solaire sous forme d'hydrogène, ensuite transformé en électricité au moyen de piles à combustible)
- Action 2 : Création de la plate-forme éolienne de l'ENSAM à Bastia
- Action 3 : Soutien à l'activité biomasse de l'Université de Corse

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
4.000.000 €	3.000.000 €	7.000.000 €

Autres financements : ANR – A2i - Capénergies

1.1.4. Susciter ou accompagner des actions collectives thématiques ou visant la structuration des filières porteuses ou le développement de pôles territoriaux de performance

Diagnostic

Dans le cadre du CPER 2000-2006 la Collectivité Territoriale de Corse, l'Etat et l'Union européenne ont soutenu une nouvelle démarche visant à faire émerger des actions de filières structurées : les actions collectives. Plusieurs actions de ce type ont vu le jour dans le secteur de l'artisanat d'art, de l'agro-alimentaire, du nautisme, etc. Ces actions ont eu un effet manifestement pédagogique auprès des entreprises, qui dorénavant se structurent et proposent elle-même des projets organisés et cohérents, comme l'illustre la récente action conduite dans le secteur des composites aéronautiques (PIAC).

Enjeux

La structuration de l'économie insulaire en filières organisées est une condition évidente de sa compétitivité, tant l'île compte de très petites entreprises, qui ne peuvent à elles seules atteindre la taille critique qui leur permettrait d'initier des démarches dans les domaines de la promotion, de l'innovation, de la qualité, de l'accroissement des compétences etc. Il convient donc d'amplifier le mouvement initié au cours de la dernière période de programmation et de renouveler, dans le même temps, la démarche, afin de différencier les filières en voie d'organisation de celles disposant d'une avance compétitive.

Objectifs et mesures

Dans le cadre du dispositif régional, l'objectif est de favoriser la structuration des filières et la constitution, à terme, de véritables « clusters » intégrant la recherche, la formation et le secteur entrepreneurial. Il s'agit aussi de favoriser l'innovation, la compétitivité, et la prise en compte des préoccupations environnementales par les entreprises, en y incluant des actions collectives thématiques et/ou territorialisées.

- Action 1 : Soutenir l'ingénierie de projet de constitution / structuration des filières
- Action 2 : Favoriser l'émergence et la structuration de filières
- Action 3 : Encourager la constitution de clusters régionaux : pôles territoriaux de performance

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
2.100.000 €	2.100.000 €	4.200.000 €

1.1.5. Accompagner le développement économique par la mise en place d'un fonds régional de compétitivité des entreprises

Diagnostic

Au cours des deux dernières périodes de programmation, l'Etat, la CTC et l'Union européenne ont accompagné les efforts d'investissement des entreprises de Corse, favorisant ainsi leur modernisation rapide et la mise aux normes de leurs investissements matériels.

Enjeux

Sans qu'il soit question de reproduire à l'identique cette stratégie, il convient de poursuivre le soutien à l'investissement pour les entreprises structurantes ou engagées dans une démarche collective, dans la mesure où le tissu industriel corse demeure fragile. Cependant, ce soutien devra avoir lieu selon des modalités renouvelées et viser les projets de nature à jouer un rôle moteur dans l'économie insulaire.

Objectifs et mesures

Il s'agit d'accompagner les efforts d'investissements matériels et immatériels des entreprises de Corse impliquées dans une démarche collective ou présentant un profil structurant pour l'économie de la Corse. En tout état de cause le projet d'investissement doit constituer une innovation dans l'entreprise, s'inscrire dans la durée et être considéré, au terme d'un examen minutieux, comme ambitieux eu égard de la taille de l'entreprise et de la stratégie générale collective.

- Action 1 : Soutenir l'investissement dans les entreprises structurantes
- Action 2 : Favoriser l'investissement des entreprises engagées dans une démarche collective

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
7.000.000 €	0 €	7.000.000 €

1.1.6. Encourager la promotion et la commercialisation de zones d'activités de qualité

Diagnostic

Le manque de zones d'activités modernes et répondant aux critères communautaires en termes de respect environnemental et de maîtrise de l'énergie est criant en Corse. Malgré un essor important de ces zones au début des années 90, notamment du fait du soutien financier de l'Etat, de la CTC et de l'Union Européenne, le développement économique de la Corse et le cycle naturel des implantations d'entreprises font de nouveau apparaître des besoins supplémentaires. Ces besoins portent sur le développement de nouveaux espaces d'accueil, par la création de nouvelles zones ou par l'extension de zones existantes, mais également sur l'amélioration qualitative des zones : améliorations fonctionnelles et développement des services aux entreprises et à leurs salariés.

Enjeux

Les zones d'activités en Corse, qu'elles soient créées ou requalifiées, doivent devenir de véritables outils au service du développement, de l'attractivité et de la compétitivité du territoire. Ceci signifie que le niveau d'exigence en termes d'accès aux services innovants, de respect de l'environnement et d'utilisation des énergies renouvelables doit être particulièrement poussé. L'enjeu est également d'encourager le regroupement des entreprises de Corse dans des zones thématiques ou géographiques (volet économique des futurs contrats de développement territorial), permettant de lutter efficacement contre l'émiettement du tissu économique. Les financements publics s'orienteront prioritairement vers des actions tournées vers la requalification ou la commercialisation en lien avec les besoins effectifs exprimés par les entreprises concernées.

Objectif et mesures

L'objectif de ce projet est de permettre la promotion et la commercialisation de nouvelles zones d'activités répondant au schéma régional d'aménagement des zones d'activité qui sera approuvé par l'Assemblée de Corse. Les crédits de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'Union européenne pourront également être mobilisés pour la réalisation d'aménagements, hors achat des terrains et réalisation des VRD.

- Action 1 : Assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des projets et leur accompagnement
- Action 2 : Actions de sensibilisation et de formation des porteurs de projets (publics et privés) à la notion de zones d'activités et aux services liés
- Action 3 : Mesures d'aides à la requalification des zones d'activités, sous condition de respect des critères environnementaux, énergétiques et de services aux entreprises
- Action 4 : Appels régionaux à projets pour la création de nouvelles zones d'activités par territoires organisés, en fonction des besoins identifiés par le plan régional stratégique des zones d'activités.

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
4.000.000 €	4.000.000 €	8.000.000 €

Autres financements : Maîtres d'ouvrages, Conseils Généraux, Communautés d'agglomérations, Chambres Consulaires.

1.1.7. Appuyer l'élévation des compétences dans les entreprises

Diagnostic

L'élévation du niveau de compétitivité des entreprises ne se mesure pas seulement par le niveau des investissements ou des volumes d'activité. Il s'agit aussi d'accompagner la stratégie managériale des entreprises de Corse. Or, la faiblesse du tissu économique et notamment son atomisation constituent des freins au développement d'une véritable politique de soutien à l'accroissement des compétences et à l'amélioration des conditions de travail.

Enjeux

Il est aujourd'hui devenu indispensable d'accompagner le progrès managérial et humain dans les entreprises afin de favoriser leur développement. La stratégie de développement durable de la Collectivité Territoriale de Corse et le nouvel objectif Compétitivité-emploi de l'Union européenne incitent à replacer l'individu au cœur des politiques publiques d'accompagnement de la compétitivité des entreprises.

Objectifs et mesures

Le but affiché est donc, d'une part, d'accompagner l'accroissement des compétences internes des entreprises inscrites dans le cadre d'une stratégie collective et d'autre part de faciliter l'accès des entreprises à un soutien financier pour permettre, après un diagnostic approprié, de les accompagner dans une stratégie d'amélioration des conditions de travail des salariés, tout en favorisant le dialogue social. L'objectif est partagé par la stratégie globale de la CRIC précitée.

- Action 1 : Accompagner l'accroissement des compétences dans les entreprises
- Action 2 : Favoriser l'amélioration des postes et conditions de travail

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
400.000 €	400.000 €	400.000 €

1.2. Valoriser la recherche et la diffusion des savoirs

A la mi-2004, 36 % des insulaires ayant terminé leurs études sont au moins titulaires d'un baccalauréat. Cette proportion, désormais semblable à la moyenne nationale, a augmenté de 8 points depuis 1999. La Corse est ainsi la région française dont le niveau de diplôme a le plus progressé au cours des dernières années. Mais seulement 17 % de la population de la Corse est diplômée de l'enseignement supérieur, soit 4 points de moins qu'en moyenne nationale.

Par ailleurs, dans le classement 2006 de l'innovation des régions européennes établi par le Service Communautaire d'Information sur la Recherche et le Développement (CORDIS), la Corse est la dernière région française, et termine 168ème du classement européen. Ce classement est calculé sur la base de l'indice RRSII, qui prend notamment en compte les budgets de Recherche et Développement publics ou privés, le nombre de brevet déposés, ou encore le nombre d'employés dans les industries de pointe.

Malgré ces chiffres peu rassurants, la Corse dispose d'un potentiel indéniable. Ainsi, plus de 5.800 jeunes suivent aujourd'hui des formations supérieures en Corse dans des cursus généralistes ou professionnels, et ce nombre devrait augmenter dans les prochaines années. Parmi eux, environ 4000 étudiants sont inscrits à l'Université de Corse.

La recherche à l'Université fédère quatre centres de recherche : systèmes physiques de l'environnement (dans le cadre d'une Unité Mixte de Recherche (UMR) avec le CNRS), Biodiversité Insulaire et Méditerranéenne (BIM), le Centre de recherches Corse-Méditerranée (CRCM) et Iles-Développement-Institutions-Méditerranée (IDIM), ainsi que l'école doctorale environnement et société. Actuellement, y sont menés six projets de recherche permettant de regrouper les compétences des chercheurs de plusieurs disciplines. La création d'une deuxième UMR intégrant les sciences humaines et sociales est en préparation entre l'Université et le CNRS. Il s'agit de parvenir à terme à une Fédération de Recherche CNRS/Université.

Par ailleurs, plusieurs centres nationaux de recherche ont une implantation en Corse, notamment :

- l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
- L'ENSAM à Bastia, avec un Mastère spécialisé dans le domaine des énergies renouvelables.
- L'INSERM et l'IFREMER souhaitent également s'implanter et s'impliquer plus avant dans le dispositif régional de recherche.

L'Etat conserve la charge des dépenses liées à la pédagogie et à la recherche, l'homologation des diplômes et des titres, l'attribution et le financement des postes, mais la Collectivité Territoriale de Corse est chargée d'établir et de voter la Carte des Formations et de la Recherche, ainsi que de financer, construire, équiper et entretenir les établissements universitaires d'enseignement supérieur.

1.2.1. ENSAM Bastia : vers un institut Euro-méditerranéen sur les énergies renouvelables

Diagnostic

Depuis 2001, l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers s'est implantée en Corse, sous la forme d'un institut dédié aux énergies renouvelables. Installée dans des locaux provisoires du Parc Technologique de Bastia, elle dispense des formations Mastère spécialisé dans le domaine des Energies Renouvelables.

Enjeux

L'implantation durable de l'Institut ENSAM de Corse est en mesure d'apporter une contribution significative au développement de la Corse, car il s'agit de l'une des principales filières de formation d'ingénieurs généralistes en génie mécanique et industriel, en électrotechnique, en automatique et en informatique industrielle. L'ENSAM a par ailleurs choisi les Energies Renouvelables comme l'un des axes d'effort technologique pour son développement, ce qui coïncide avec les priorités régionales.

L'ENSAM est appelée à devenir l'un des pivots de la recherche et des transferts de technologies en Corse, dans le cadre de la démarche des pôles de compétitivité.

Objectif et mesures

L'objectif est de créer à terme un Institut Euro-méditerranéen sur les Energies Renouvelables, qui soit à la fois un centre de formation de niveau Mastère, une école d'ingénieur, et un centre de recherche et de développement technologique. Ce projet très ambitieux sera mis en œuvre suivant deux phases :

- Phase 1 : Construction de l'immobilier nécessaire à la formation mastère spécialisé ;
- Phase 2 : mise en place d'une plate-forme technologique à vocation euro-méditerranéenne, qui sera dotée d'équipements uniques de laboratoire échelle 1, tels qu'une éolienne instrumentée à forte puissance, des installations de stockage d'énergies type hydrogène, batterie, ou inertiel.

Le bâtiment sera écologiquement exemplaire. Il s'agira d'un bâtiment bioclimatique en adéquation avec la démarche Haute Qualité Environnementale exploitant le mieux possible les Energies Renouvelables.

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
500.000 €	2.000.000 €	11.000.000 €

Autres financeurs : CAB, Pôle de compétitivité, fonds privés

1.2.2. Extension de l'Institut Universitaire de Technologie

Diagnostic

Le Programme Prévisionnel des Investissements adopté par la Collectivité territoriale de Corse prévoit de financer des constructions neuves pour des locaux faisant défaut. Y figure notamment un projet d'extension de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT).

Le bâtiment existant répond en grande partie aux besoins identifiés pour les 5 filières initiales, néanmoins le développement rapide des filières courtes et professionnalisantes sous statut universitaire et en apprentissage (DUT et Licences professionnelles) conduit à proposer une augmentation de la capacité d'accueil des filières.

Enjeux

La construction d'un nouveau bâtiment s'inscrivant en extension de celui livré en 2004 vise à doter l'établissement d'un outil moderne et adapté aux besoins que réclament les enseignements technologiques.

Objectifs et mesures

La réalisation de cette extension répond à un certain nombre d'objectifs :

- Rassembler sur le même site que celui affecté à l'IUT les locaux nécessaires au développement de ses activités, tout en évitant une dispersion des locaux préjudiciable au bon fonctionnement d'ensemble.
- Offrir les surfaces et la fonctionnalité nécessaires à la bonne marche de l'établissement pour éviter le recours aux espaces d'enseignement des UFR voisines et garantir à l'IUT sa relative autonomie.

L'extension prévue permettra de couvrir les besoins de formations dispensées au sein du Département Génie Biologique, ainsi que de permettre l'ouverture éventuelle d'un nouveau département.

Elle comprend notamment la réalisation d'une halle technologique indispensable à ces formations.

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
3.500.000 €	0 €	3.500.000 €

1.2.3. Mutualiser les infrastructures de recherche universitaire au sein d'un pôle régional de recherche (institut de l'environnement)

Diagnostic

La recherche universitaire est aujourd'hui répartie entre les bâtiments occupés par les UFR sur des sites différents. La zone de transfert n'existe pas aujourd'hui: elle recouvre uniquement des espaces dédiés à l'incubateur, aménagés dans des studios d'hébergement initialement prévus pour des chercheurs invités.

L'ensemble des équipes de recherche souffre de dysfonctionnements :

- l'éclatement des centres, voire des équipes entre plusieurs bâtiments et sites,
- l'insuffisance du nombre de locaux mis à disposition de chaque centre et de chaque équipe,
- l'obsolescence d'une partie du matériel scientifique,
- l'accès insuffisant aux réseaux informatiques et aux banques de données scientifiques.

Enjeux

Pour accroître son attractivité et répondre aux besoins de développement économique de la Corse, l'Université entend développer la recherche universitaire, tout en maintenant certaines priorités dans ses orientations scientifiques.

Les enjeux consistent en particulier à :

- ouvrir l'université sur l'extérieur, notamment sur les mondes de la recherche et de l'industrie,
- intégrer dans les choix de projets les problématiques liées au développement économique de la Corse : industrie, agronomie, écologie, aménagement du territoire,
- accroître les effectifs de chercheurs et d'enseignants chercheurs,
- développer les moyens financiers inhérents à l'engagement ou à la poursuite des projets scientifiques,
- étendre le réseau de partenaires et être davantage impliquée dans les programmes de recherche locaux ou européens lancés par les organismes institutionnels, les collectivités locales ou les pays méditerranéens.

Objectifs et mesures

L'objectif est de restructurer l'ensemble de l'activité recherche autour d'un pôle de recherche fédérateur intégrant l'école doctorale et travaillant en partenariat avec les grands organismes et les autres universités méditerranéennes. Ce pôle recouvre les ressources et compétences réparties entre les 3 UFR et affiche une expertise dans les domaines : Environnement, Nouvelles Technologies, Identité, Méditerranée.

Seront systématisées les labellisations d'équipes de recherche ainsi que les développements de partenariat avec les grands organismes de recherche que sont le CNRS, le CEA, l'INRA ou l'IFREMER ainsi que l'accueil des chercheurs rattachés à ces organismes.

Est intégré à ce pôle régional de recherche une zone de transfert, lieu de développement et de communication des savoirs universitaires et des projets professionnels d'étudiants nouvellement diplômés.

Cette zone représente un élément moteur de transfert des résultats de la recherche universitaire vers le monde économique, recouvre une structure d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises, offre à ces derniers un

appui en matière de formation, de conseil et de financement et les héberge jusqu'à leur transfert en pépinière ou dans des locaux propres.

Ce dispositif participe à la création d'entreprises dans le secteur des technologies innovantes, de l'ingénierie. Il repose sur la proximité forte de la structure de recherche de l'université dont les porteurs de projet sont généralement issus tant pour les contacts humains que pour les ressources technologiques et scientifiques.

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
9.000.000 €		9.000.000 €

1.2.4. Mettre en place un réseau de recherche et d'enseignement supérieur

Diagnostic

Avec une université accueillant désormais près de 4000 étudiants sur une population de 270.000 habitants, la Corse dispose d'un potentiel pour se tourner vers une "économie de la connaissance". La recherche est en effet l'élément déterminant de l'attractivité des formations et de l'indispensable ouverture nationale et internationale de la Corse.

Une action volontariste visant à renforcer et à optimiser le dispositif de recherche, de formation, et plus largement d'innovation, apparaît dès lors indispensable pour permettre à la Corse de maintenir et de développer sa place dans l'environnement très concurrentiel de la recherche.

Enjeux

Afin de répondre au nouvel objectif régional en matière de compétitivité et d'emploi, la Corse doit, à côté de la valorisation de son patrimoine naturel, touristique et culturel, s'engager résolument dans la construction de véritables écosystèmes de l'innovation, associant les univers de la recherche, de la formation et les entreprises.

Objectifs et mesures

Le transfert de connaissances et la valorisation de la recherche doivent être encouragés par des échanges entre les milieux universitaires et de recherche et les PME-PMI. Ainsi, seront poursuivies, développées et diversifiées des mesures permettant aux entreprises de trouver une réponse adaptée à leurs besoins, en fonction du stade de développement de leur projet et de leur capacité à intégrer de nouvelles compétences.

L'affirmation d'un pôle de compétence régional nécessite par ailleurs une meilleure coordination de la recherche publique ainsi qu'un renforcement des moyens et des synergies déjà à l'œuvre.

Ce renforcement du potentiel de recherche suppose que les opérations de recherche envisagées :

- s'appuient sur des équipes locales de qualité faisant l'objet d'évaluations positives
- s'insèrent dans un maillage national et de mise en réseau de pôles de compétences
- fassent émerger des priorités régionales sur des thèmes pluridisciplinaires et originaux
- multiplient les collaborations et partenariats y compris internationaux, et en particulier méditerranéens.

Il convient par ailleurs d'amplifier les actions d'appui aux projets de recherche à retombées régionales, afin de développer les potentialités existantes et de permettre une meilleure valorisation des résultats de la recherche par le transfert de technologie. Ces actions concernent notamment la contribution des équipes de recherche à des secteurs clés du développement économique, social et culturel de l'île.

Action 1 : Susciter une dynamique de rapprochement des acteurs de la recherche publique :

Dans une région où aucune structure n'atteint seule la masse critique, le développement de coopérations et d'interfaces est plus nécessaire qu'ailleurs.

Il est donc nécessaire de mieux structurer le dispositif régional en encourageant la coopération au sein d'une organisation telle qu'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) ou qu'une structure équivalente recouvrant l'ensemble de l'île, associant l'Université et les grands organismes (INRA, CNRS, ENSAM, IFREMER, CIRAD, INSERM...) et permettant un véritable travail en réseau. Ceci doit permettre à ce pôle, à partir de ses propres compétences, mais aussi grâce à ses réseaux nationaux et internationaux, d'accentuer son attractivité et sa visibilité, et d'irriguer les secteurs productifs.

Deux axes principaux ont été identifiés :

- Ressources méditerranéennes – Caractérisation, gestion et valorisation
 - Qualité et qualification des productions en lien avec un territoire
 - Energies renouvelables
 - Gestion et valorisation des eaux en méditerranée
 - Qualité, analyse, caractérisation et valorisation des ressources naturelles
 - Bioscope/observatoire du vivant

- Patrimoine et territoires
 - Gestion des risques
 - Dynamique et gestion des territoires
 - Identités et cultures

Action 2 : Développer les échanges scientifiques de haut niveau

Si la mise en réseau de la recherche insulaire est un impératif, il est illusoire de penser qu'ainsi constituée, elle puisse se suffire à elle-même. Aujourd'hui, le front de la recherche est mondial et il est impératif pour la recherche Corse de s'insérer dans les réseaux scientifiques internationaux. Or la Corse dispose d'atouts pour parvenir à cette fin. L'attractivité de l'île, en raison de son climat, de ses paysages et de son image de marque, combinée au développement de son potentiel scientifique, en font un lieu d'accueil idéal pour des rencontres scientifiques de très haut niveau. Dans le cadre de ce CPER, des actions ciblées pourraient être menées afin d'accompagner les initiatives existantes dans ce domaine et de renforcer les capacités d'accueil nécessaires au développement de ces activités.

Action 3 : Culture scientifique et technique

Dans une région éloignée des grands centres culturels et campus scientifiques, la promotion en faveur de tous les publics de la culture scientifique technique et industrielle reste une priorité. Le Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel (CCSTI A Meridiana) de Corse, ayant déjà une longue expérience dans ce domaine, apparaît être l'outil à soutenir et à développer pour participer à cet aspect essentiel de la politique scientifique.

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
3.759.000 €	4.859.000 €	6.718.000€

1.3. Renforcer l'effet structurant des technologies de l'information et de la communication par le développement des usages

Dans une île aux territoires segmentés par un relief accidenté, les Technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent devenir un formidable vecteur de cohésion et de désenclavement. L'économie numérique permet de dépasser les handicaps liés au relief et à l'insularité, et la localisation n'a en théorie aucun impact sur l'étendue des marchés accessibles. Il s'agit donc d'une véritable opportunité à saisir.

Si l'on considère les indicateurs usuels de pénétration des TIC, la Corse n'est pas en retard. Elle est la deuxième région française, après l'Île-de-France, en termes d'équipement de téléphonie mobile (102 % de taux de pénétration), 35 % des lignes éligibles ADSL sont exploitées (contre 27 % en moyenne nationale), et cela malgré la faiblesse des services offerts, comparée aux offres continentales (débit faible, absence de dégroupage ...).

Cependant, 91 % des PME sont équipées en informatique contre 99 % sur le continent ; 78 % sont connectées à Internet alors qu'elles sont 93 % sur l'ensemble du territoire national. Le monde professionnel insulaire est donc en retard par rapport au continent et au goût de la population pour les technologies. C'est donc tout naturellement vers ce public que les actions retenues se tournent en priorité.

Les projets retenus dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, visent avant tout à développer les usages des TIC et leur appropriation. Il s'agit donc véritablement de passer d'une approche basée sur le développement des infrastructures et l'équipement, à une démarche visant à développer les effets structurants des TIC en agissant à la fois sur l'offre et sur la demande. C'est en créant un écosystème favorable à l'appropriation élargie des TIC que la Corse pourra s'engager résolument, sans la subir, dans une société en pleine mutation et dans l'économie de la connaissance.

A côté de cela, le développement des infrastructures numériques doit rester une préoccupation d'aménagement du territoire. Dans la mesure où ce volet infrastructures relève pour partie du rattrapage, il est pris en charge dans le cadre du PEI.

1.3.1. Structurer la mise en réseau des acteurs locaux par les TIC

Diagnostic et enjeux

La Corse a su se donner les moyens, dans les contrats précédents, de faire des TIC un enjeu fort de ses politiques publiques. Elle a ainsi pu capitaliser des compétences, des modes d'organisation efficaces et des partenariats fructueux.

Enjeux

En matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), les enjeux de la période 2007-2013 sont directement liés à l'inscription de la Corse dans la société de l'information et du savoir et dans l'économie de la connaissance. Ils correspondent aussi à la consolidation de trois phases de maturité qui associent autour d'une vision cohérente :

- l'accès aux TIC
- l'adoption des TIC
- l'appropriation des TIC au service de la compétitivité et de l'attractivité du territoire insulaire.

Il s'agit de concrétiser le potentiel des TIC au service du développement territorial, en en faisant une composante intégrée des politiques publiques, de la vie sociale et culturelle, des stratégies des entreprises. En même temps, la réussite de l'entrée de la Corse dans la société de l'information s'affirme comme un projet collectif que les politiques publiques doivent impulser et accompagner mais qui ne saurait réussir sans la mobilisation de l'ensemble des composantes de la société insulaire. C'est par une appropriation élargie et collective que les TIC offriront à la Corse les moyens de s'inscrire durablement dans la société de l'information. En cela, la résorption de la fracture numérique sous ses différentes formes représente un facteur d'attractivité et de compétitivité souvent négligé.

Objectifs et mesures

Cette approche implique l'émergence dans les territoires de stratégies numériques identifiées qui contribueront à conforter l'ambition régionale, notamment en matière de compétitivité et d'attractivité.

- Action 1 : Assurer la cohérence régionale des projets territoriaux à composante TIC par l'élaboration d'une stratégie régionale « Corse Numérique » au service de la société de l'information et du développement numérique.
- Action 2 : Construire un support régional de promotion, d'appui, de veille stratégique et d'observation active au service de la société de l'information en Corse
- Action 3 : Favoriser l'e-inclusion, la constitution de réseaux d'acteurs et de communautés de pratiques par et pour les TIC
- Action 4 : Soutenir et accompagner les usages des TIC dans les entreprises, y compris les exploitations agricoles, et le tissu productif de la corse.
- Action 5 : Soutenir l'émergence de projets innovants de services dématérialisés.

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
2.000.000 €	2.000.000 €	5.000.000 €

1.3.2. Favoriser l'émergence de plates formes techniques mutualisables au service du développement régional

Diagnostic

Dans le contexte insulaire, les entreprises privées comme les pouvoirs publics ont des difficultés à atteindre la taille critique pour mener à bien des projets d'informatisation.

Pour faire face aux contraintes liées à la complexité croissante des solutions informatiques, il manque encore en Corse une organisation susceptible de délivrer un niveau de services élevé à moindre coût. Etant donnée la taille du marché local, une solution purement privée ne paraît pas pouvoir être rentable à court terme.

Enjeux

Il s'agit de permettre à la Corse d'accroître la qualité de son offre de services dans le domaine des TIC de façon à s'adapter à une demande de plus en plus complexe nécessitant un fort niveau d'ingénierie et de compétences techniques. Ce projet contribuera par ailleurs à stimuler et à favoriser la création d'une véritable filière de l'économie numérique, et par voie de conséquence, le développement d'emplois hautement qualifiés.

Objectif et mesures

Une ou plusieurs plates-formes de services mutualisées favoriseraient la rencontre de l'offre de prestataires de services et de la demande d'entreprises privées et d'acteurs publics et parapublics. Elles permettraient aux entreprises comme aux collectivités d'avoir recours à des services externalisés à forte valeur ajoutée, susceptibles d'héberger et de gérer tout ou partie de leur système d'information. Ces plates-formes offriraient un plateau de compétences et une assistance technique à fort potentiel. Elles permettraient également aux entreprises de ne pas être en situation de non compétitivité du fait d'un coût trop élevé d'internalisation, d'achat de service, de maintenance, d'accessibilité, ou tout simplement d'une carence de l'offre.

La réussite du projet passe également par une amélioration de l'animation et de la coordination des acteurs locaux de la filière TIC, afin de rendre lisibles et cohérentes l'offre régionale, pour contribuer notamment à structurer une filière de l'économie de l'immatériel.

- Action 1 : Déployer les plates formes techniques mutualisables au service de la compétitivité insulaire.

Il s'agit de constituer des plates-formes mutualisées de serveurs, avec des services d'hébergement, d'exploitation et d'administration, adossés à une ingénierie de haut niveau, qui seront mises à disposition des entreprises insulaires et des filières économiques, comme des administrations et des institutions publiques.

- Action 2 : Soutenir la structuration de la filière TIC au service d'une économie de l'immatériel en Corse

Il s'agit de s'attacher à structurer en Corse l'émergence d'une économie de l'immatériel en agissant sur la qualité de l'offre TIC, notamment par le soutien à des projets à forte valeur ajoutée relevant de ce secteur.

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
1.500.000 €	1.000.000 €	3.000.000 €

Autres financements : fonds privés dans le cadre d'un Partenariat public-privé (2.000.000 €)

1.3.3. Structurer une dynamique régionale de mutualisation de l'information géographique numérique

Diagnostic et enjeux

Les systèmes d'information géographique (SIG) sont apparus comme un outil privilégié d'aide à la gestion, à l'aménagement, à la prospective et à la décision. L'émergence des technologies de l'information et de la communication permet désormais aux SIG de sortir progressivement d'une utilisation exclusive par des techniciens pour investir le champ public en fournissant des outils au service d'une connaissance toujours plus précise des territoires.

Si les outils cartographiques offrent à tous la possibilité de mieux s'approprier le territoire, ils sont d'abord le fruit d'une production multiple et diversifiée de données géomatiques (couches de données). La complexité de la production et la diversité et la complémentarité de ces données rend nécessaire leur partage et leur mutualisation au bénéfice du plus grand nombre d'acteurs du développement.

Objectifs et mesures

Ce projet consiste à favoriser un développement cohérent de l'information géographique régionale au bénéfice, en particulier, des structures publiques, mais aussi plus généralement de tous les acteurs du développement insulaire, qu'ils soient publics ou privés. Il s'agit d'offrir une structuration régionale susceptible de mener des actions d'ingénierie de projets cartographiques, de formation aux outils, de promotion des services, de diffusion des référentiels et de production coordonnée de données.

Il s'agit de mettre en place un plateau régional de services géomatiques, ouvert aux partenariats multiples, cohérent avec les démarches des acteurs locaux et permettant, par une mutualisation des efforts, un meilleur emploi des ressources tant informationnelles, financières, qu'humaines.

- Action 1 : Etude de faisabilité d'une structure régionale de l'information géographique
- Action 2 : Mise en œuvre de la plate-forme régionale de l'information géographique
- Action 3 : Accompagner le développement de services innovants autour de l'information géographique

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
1.000.000 €	1.500.000 €	2.000.000 €

1.3.4. Mieux apprendre grâce aux TICE

Diagnostic

Les technologies de l'information et de la communication conduisent à repenser l'école, les pratiques d'enseignement, les manières d'apprendre. Elles bouleversent déjà les rapports humains et demain, elles bouleverseront les rapports entre l'enseignant et l'élève, les parents et l'institution scolaire, les lycées, les collèges, les centres de formation, l'enseignement supérieur...

Il convient de préparer ces changements nécessaires à l'entrée dans l'économie de la connaissance en construisant un partenariat actif entre tous les acteurs : décideurs institutionnels et politiques, communauté éducative, structures de formation et d'insertion, monde de l'entreprise.

Enjeux

Pour être en mesure de tirer le meilleur parti de la ressource humaine disponible sur l'île, les TIC doivent soutenir le processus de formation et d'éducation, l'accès à la connaissance et au savoir, l'augmentation des compétences.

Avec le développement de la culture numérique, technologie et pédagogie peuvent se combiner afin d'assurer la réussite scolaire, et au-delà, la réussite dans une logique de formation tout au long de la vie.

Objectifs et mesures

Au regard des enjeux, il est nécessaire d'asseoir une dynamique en faveur de nouvelles pratiques pédagogiques, de nouveaux projets, de nouveaux moyens de mobilisation de l'appareil pédagogique autour de l'élaboration d'un schéma régional de développement des TICE en Corse.

La mesure accordera une attention particulière à l'utilisation, la promotion et la valorisation du logiciel libre dans le cadre des services offerts.

- Action 1 : Offrir un accès haut débit, voire très haut débit, au service des TIC dans l'éducation et la formation, notamment en tirant pleinement parti du réseau de la recherche RENATER
- Action 2 : Créer un portail régional de services pour l'éducation
- Action 3 : Développer une offre régionale de formation ouverte à distance (FOAD)
- Action 4 : Proposer avec les TICE un environnement éducatif et un soutien scolaire
- Action 5 : Accompagner la mise en œuvre de pratiques pédagogiques innovantes au service de la performance du monde éducatif insulaire

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
2.000.000 €	2.500.000 €	3.000.000 €

1.4. Investir dans le capital humain et favoriser la création d'emplois

En Corse, plus de huit emplois sur dix relèvent du secteur tertiaire.

Au 31 décembre 2003, la fonction publique (Etat, territoriale, hospitalière) représentait 30% de l'emploi salarié, soit 9 points de plus qu'au niveau national.

Près de 90% des entreprises ont moins 10 salariés. Ces très petites entreprises (TPE) emploient près de 50% des actifs insulaires. De ce fait la Corse compte peu de cadres hors secteur public.

A moyen terme, la répartition de l'emploi va connaître un profond renouvellement de main-d'œuvre du fait de départs à la retraite massifs. Ainsi, c'est plus de 10 000 personnes qui atteindront l'âge moyen de départ à la retraite d'ici à 2010, soit 10% de la population active ayant un emploi. Dans les années à venir, la Corse devrait donc disposer d'emplois potentiels, à condition toutefois de se donner les moyens d'anticiper ce mouvement, et de préparer les publics à s'orienter vers les créneaux porteurs en menant un travail d'information, de formation, de valorisation des métiers porteurs et d'amélioration des conditions d'emploi.

Il convient également d'anticiper les effets du vieillissement sur le tissu productif et de prendre les mesures propres à assurer la continuité de la dynamique de création d'entreprises, autant que la transmission et la reprise des entreprises existantes.

La formation doit aussi être un levier permettant de générer de nouvelles activités susceptibles de mobiliser une main d'œuvre mieux qualifiée, et par conséquent mieux à même de créer de la richesse.

Les actions retenues au titre du contrat de projets ont été conçues pour épauler certains aspects de la stratégie régionale développée dans le cadre du programme opérationnel du Fonds Social Européen, avec laquelle il s'articule étroitement.

Par ailleurs, la stratégie globale inter-consulaire déjà citée propose, notamment en priorité II, un certain nombre d'actions ayant vocation à relever des dispositifs et mesures identifiés dans le présent contrat.

1.4.1. Développer l'analyse et la stratégie des territoires

Diagnostic et enjeux

Face aux mutations profondes du marché du travail qui s'annoncent, avec le départ à la retraite de la génération du « baby boom », la modernisation de l'économie, l'ouverture internationale croissante, il est nécessaire de disposer d'instruments d'analyse et de mesure, permettant d'anticiper et d'élaborer les politiques de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion. L'Etat et la Collectivité territoriale de Corse se sont dotés d'un outil commun, l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (OREF) de Corse, qui peut être davantage mobilisé au service des politiques territorialisées d'accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques observées sur le territoire.

Objectifs et mesures

Dans ce contexte, il convient de renforcer l'OREF dans son rôle de structure d'aide à la décision pour l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse en matière de conception et de mise en œuvre des politiques d'emploi, d'insertion et de formation sur les bassins d'emploi et les territoires régionaux. Ainsi, l'OREF devra répondre aux missions suivantes :

1. Assurer l'interface entre prospective et action en matière de relation emploi-formation, dans le cadre de programmes décidés en commun entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse, et contribuer à éclairer les décisions ;
2. Etre une instance d'observation, d'alimentation de la réflexion et de suivi, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement de la Formation (PRDF).
3. Assurer une mission de veille permanente et de prospective sur les tendances émergentes de l'emploi et de la formation, en intégrant leur dimension spatiale (facteurs démographiques, économiques et sociaux à l'échelon territorial) ;
4. Coordonner les ressources régionales d'expertise et animer la réflexion des acteurs des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

Plan de financement

CTC	Etat	FSE
700.000 €	700.000 €	700.000 €

1.4.2. Soutenir l'information sur la formation, l'orientation et la validation des acquis de l'expérience

Diagnostic

La Corse connaît à la fois un taux de chômage élevé et des tensions dans certains secteurs du marché du travail. Par ailleurs, le faible nombre d'entreprises de plus de 20 salariés permet difficilement d'assurer une progression de carrière pour les salariés du privé au sein d'une même entreprise.

Les politiques d'information et d'orientation qui pourraient contribuer à améliorer cet état de fait demeurent encore segmentées, compliquant la lisibilité pour les publics, alourdissant les procédures et le coût des actions.

Enjeux

L'information et l'orientation, notamment en matière de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), constituent des fonctions stratégiques de la gestion des parcours. Son efficience constitue une condition essentielle de la réussite de l'insertion professionnelle et sociale et de sa pérennité.

La coordination et la professionnalisation de l'offre de service dans ce domaine doivent permettre un appui permanent à la personne pour le choix d'une formation, d'un métier, d'une évolution professionnelle ou d'une reconversion et de la validation des acquis de son expérience.

Objectifs et mesures

Il s'agit de structurer un réseau cohérent d'information et d'orientation, notamment en matière de VAE, en définissant une organisation cible et un cahier des charges, en menant à bien une procédure d'appel d'offre et en appuyant la mise en œuvre de ce cahier des charges.

Plan de financement

CTC	Etat	FSE
1.100 000 €	550.000 €	0 €

Autres financements : La participation d'autres financeurs (CG, ASSEDIC, OPCA) sera sollicitée.

1.4.3. Promouvoir la qualité de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail

Diagnostic

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail de Corse (ARACT), créée en janvier 2004, est une association paritaire qui exerce un rôle de proximité en favorisant la concertation sociale sur l'anticipation et l'accompagnement des mutations, l'emploi et les compétences, dans les entreprises de la région.

Enjeux

Dans les années qui viennent, les entreprises devront faire face à un double défi : maintenir en activité les salariés âgés et intégrer les jeunes. Afin de présenter des conditions de travail attractives, leur permettant de recruter et de conserver leurs ressources humaines, elles doivent dès maintenant entamer un processus d'adaptation.

Objectifs et mesures

Dans le cadre de sa mission d'expérimentation et de diffusion de méthodes innovantes visant à améliorer de façon concertée les conditions de travail et l'efficacité des organisations, ainsi que dans le cadre de son contrat de progrès 2004-2008 avec l'Etat, l'ARACT a quatre priorités qu'il s'agit de financer : la gestion des âges, la santé au travail, le développement des compétences et l'accompagnement des mutations économiques, technologiques, organisationnelles et démographiques.

- Action 1 : Renforcer le rôle de proximité de l'ARACT en vue de favoriser la concertation sociale sur l'anticipation, l'accompagnement et la gestion des mutations économiques, sociales et démographiques.
- Action 2 : Développer les actions d'appui et de conseils aux entreprises en matière de gestion des ressources humaines et d'organisation de travail (accompagner les entreprises et les branches sur la gestion des emplois, des compétences et des âges).

Un comité d'orientation composé des partenaires sociaux, de l'Etat, de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'ARACT Nationale assure le pilotage de ce dispositif.

Plan de financement

CTC	Etat	FSE
400.000 €	906.000€	0 €

1.4.4. Développer les compétences et l'employabilité des salariés

Diagnostic

Le contexte socio-démographique de la Corse est orienté aujourd'hui vers un vieillissement global de la population, dans laquelle retraités et seniors occupent une place grandissante. certains secteurs d'activité vont ainsi connaître un taux de départ en retraite proche de 30% d'ici 2009.

Enjeux

Cette problématique, qui concerne de nombreuses branches professionnelles, risque dans certains cas de s'accompagner de la disparition de compétences au sein des entreprises.

Aussi convient-il aujourd'hui d'accompagner les employeurs dans les démarches de promotion des compétences et des qualifications qu'ils développent au bénéfice de leurs salariés.

Objectifs et mesures

Il s'agit d'épauler les branches professionnelles et leurs entreprises dans leur volonté de renforcement ou d'acquisition de qualification ou de compétences, en s'appuyant notamment sur le dispositif de l'EDEC.

Les démarches viseront principalement à la mise en œuvre d'actions professionnalisantes en direction des salariés fragilisés par un manque de qualification et de ce fait menacés d'un risque d'exclusion professionnelle. Elles pourront également s'adresser aux salariés seniors (+45 ans), pour lesquels le développement des compétences sera le garant d'un maintien dans l'emploi ou facilitera une mobilité professionnelle.

- Action 1 : Actions de formation aboutissant à une reconnaissance professionnelle (attestation, CCP, titre, diplômes)
- Action 2 : Actions visant l'acquisition de compétences avec pour objectif une mobilité professionnelle
- Action 3 : Actions de formation générale améliorant l'employabilité ou l'adaptabilité des salariés
- Action 4 : Actions de formation spécifiques de lutte contre l'illettrisme
- Action 5 : Actions de formation spécifiques dans le cadre du pôle des industries aéronautiques et matériaux composites (cofinancement Etat-ADEC)

Plan de financement.

CTC	ETAT	FSE
0 €	2.644.000 €	1.120.000 €

Autres financements : Convention PIAC Etat-CTC (ADEC)

1.4.5. Soutenir l'action des maisons de l'emploi en faveur de la création et de la reprise d'entreprises

Diagnostic

Pilotées par les instances locales, les maisons de l'emploi fédèrent et mutualisent les moyens de lutte contre le chômage à l'échelle du bassin d'emploi et offrent, en un lieu unique, les services utiles aux demandeurs d'emploi, salariés et entreprises. Dans ce contexte, une de leurs principales missions est l'aide à la création et à la reprise d'entreprise.

Enjeux

Dans le contexte de vieillissement déjà évoqué, il est essentiel d'agir pour permettre la transmission des entreprises existantes et la pérennisation de la dynamique de création d'entreprises.

Objectifs et mesures

Il s'agit de favoriser et de soutenir la création, l'implantation, le développement et la reprise d'entreprise via l'action des dispositifs non marchands d'aide à la création d'entreprise, centrés sur les publics éloignés de l'emploi.

- Action 1 : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, etc.) par le prisme de la création / reprise d'entreprise ;
- Action 2 : Renforcer l'action des dispositifs implantés en région (délégation régionale de l'ADIE, fonds territorial Corse Active, Plate Forme d'Initiative Locale / Corse Initiative Réseau) en favorisant une meilleure couverture territoriale de leur offre de services et une meilleure connaissance des publics éligibles à leur action par le biais du réseau des maisons de l'emploi labellisées en région ;
- Action 3 : Pérenniser et assurer le développement de ces dispositifs en renforçant le partenariat avec les collectivités locales, notamment les communautés d'agglomération.

Plan de financement

CTC	Etat	FSE
	1.000.000 €	1.497.000 €

Autres financements : fonds structurels européens

1.4.6. Rénovation du parc immobilier et équipement de l'AFPA

Diagnostic

La loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse étend la compétence de la Collectivité Territoriale de Corse en matière de formation continue. Elle établit par ailleurs une distinction entre investissements d'intérêt national et investissements d'intérêt régional.

L'article 13 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit un transfert du Programme d'Activité Subventionné de l'AFPA aux régions avant le 1er janvier 2009, sans transfert du patrimoine immobilier .

Le patrimoine immobilier et mobilier de l'AFPA date en partie des années 1970. Certaines constructions sont vétustes et ne satisfont plus aux normes de sécurité et de santé actuelles, en particulier les bâtiments les plus anciens qui contiennent de l'amiante.

Un effort de rénovation de ces structures a été engagé ces dernières années par le Ministère du Travail avec le concours de la Collectivité Territoriale de Corse. Néanmoins, des besoins importants restent à satisfaire pour conduire à la modernisation du dispositif.

Enjeux

L'AFPA est un des principaux opérateurs du Service Public de l'Emploi. La modernisation du dispositif de l'AFPA en Corse est une nécessité impérieuse, pour lui permettre d'adapter en permanence son offre de services, de territorialiser davantage ses actions en liaison avec d'autres partenaires et de centrer son intervention sur les priorités arrêtées par le PRDF et le SPE.

Objectifs et mesures

Le programme pluriannuel d'investissements structurants a pour objectif de répondre à la nouvelle organisation en pôles de compétences de l'établissement en région. L'intervention de la CTC est exclusivement consacrée à des investissements de type mobilier et pédagogique .

A ce titre sont prévus :

- Action 1 : l'extension de l'emprise du site d'Ajaccio, 1.9 ha, destinée à la construction de locaux supplémentaires ;
- Action 2 : l'acquisition du Centre Technique du Bâtiment appartenant à la CCI 2B, pour la création d'un site à Bastia ;
- Action 3 : la modernisation du site de formation de Corte, réfection, construction et équipements.

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
1.500.000 €	3.000.000 €	0 €

1.5. Assurer l'avenir de l'agriculture et de la pêche par la modernisation et la promotion des démarches qualité

En Corse des perspectives nouvelles s'ouvrent pour une agriculture moderne, rémunératrice, sûre et innovante.

Le Plan de Relance des filières de l'agriculture Corse, les différents processus de désendettement et la maîtrise par la Collectivité Territoriale du « Plan de Développement Rural de la Corse » et des crédits FEADER associés témoignent d'un nouveau dynamisme dans le monde rural Corse.

Les actions entreprises pour la préservation de la ressource halieutique, en particulier la langouste, ainsi que les pauses biologiques et les expérimentations conduites en matière de récifs artificiels ou de la poly activité en témoignent également.

Les interventions du CPER ne peuvent se concevoir en dehors du cadre global des financements contractualisés et en particulier du FEADER. C'est bien dans le cadre d'une politique d'ensemble pour l'agriculture et le développement rural, traitée par le PDRC que doivent s'organiser les mesures proposées par le présent contrat, en lien avec le PEI et le plan de relance. Ces mesures s'articuleront autour des quatre objectifs principaux suivants :

- Accroître les compétences et la capacité d'organisation du territoire ;
- Poursuivre l'effort de modernisation des exploitations pour réduire les coûts et développer la production insulaire identitaire ;
- Capturer davantage de valeur ajoutée par la qualité et un environnement économique de la production agricole plus performant ;
- Promouvoir l'agriculture biologique, garantie de rigueur dans la préservation de la richesse environnementale.

Eu égard à la nature et aux caractéristiques des systèmes de production agricoles représentés en Corse, l'exigence horizontale de protection de l'environnement, se retrouve dans toute une série de mesures, l'agriculture biologique et la modernisation des exploitations notamment. De plus, l'ensemble des documents contractuels signés par les bénéficiaires finaux et ultimes d'un concours du CPER mentionnera explicitement, comme condition suspensive de l'octroi de l'aide, le respect des réglementations applicables en matière d'environnement.

1.5.1. Appuyer la modernisation de l'outil agricole

Diagnostic

L'encouragement de l'installation de jeunes ou la pérennisation des exploitations laissées par les exploitants âgés nécessitent une mise à niveau technique et la modernisation des outils en place.

Enjeux

L'accompagnement de cette modernisation par l'aide aux investissements dans les exploitations agricoles constitue la condition indispensable au maintien des productions locales adaptées, souvent de qualité et génératrices de valeur ajoutée et d'emplois. Les investissements au bénéfice de l'environnement feront l'objet d'une attention particulière.

Objectifs et mesures

Le cadre de ces aides sera élaboré en cohérence avec les mesures engagées par ailleurs en termes de qualité et de traçabilité. Un choix d'investissements éligibles sera établi permettant une réelle approche économique de leur mise en oeuvre. Ces accompagnements seront en cohérence avec les projets stratégiques des différentes filières. Ils devront s'inscrire dans un projet économique structuré et préalablement approuvé, propre à chaque exploitation, et qui prendra la forme d'un plan contractualisé sur 3 ans.

Une identification raisonnée des besoins, reposant sur l'analyse de l'exploitation agricole et son évolution structurelle, en lien avec les autres mesures agricoles (diversification des exploitations, amélioration qualitative des productions, préservation des ressources naturelles) précédera le choix des investissements envisagés.

Bénéficiaires : exploitations agricoles et groupements d'exploitants engagés dans un projet économique formalisé, CUMA.

Les actions financées viseront à l'un au moins des objectifs suivants :

- abaissement des coûts,
- amélioration ou redéploiement de la production,
- élévation de la qualité,
- préservation et amélioration de l'environnement,
- respect des normes d'hygiène, et de bien-être des animaux,
- amélioration des conditions de travail,
- diversification des activités de production agricole, hors agro-tourisme,
- accroissement du volume des productions ayant vocation à entrer dans une démarche qualité.

Types d'aides : aides aux investissements : bâtiments, ateliers de transformation à la ferme, contention et maîtrise des animaux, équipements spécifiques, mise en valeur du foncier, irrigation.

Plan de financement

CTC	Etat
5 500 000 €	14 000 000 €

Autres financements : FEADER

1.5.2. Assurer l'avenir de l'agriculture corse en favorisant l'installation et en organisant la formation des agriculteurs

Diagnostic

La capacité des exploitations à innover, à se diversifier et à s'adapter aux nouvelles contraintes d'élaboration de produits agricoles de qualité doit être renforcée, en aidant particulièrement les jeunes agriculteurs lors de leur installation.

Enjeux

Il s'agit de pérenniser l'agriculture Corse en assurant la reprise et la transmission des exploitations agricoles et en fournissant aux jeunes agriculteurs les moyens de se former pour répondre aux exigences de modernité et de compétence qu'exigent les principes d'une agriculture durable et multifonctionnelle. Il s'agit de maintenir, non pas simplement des emplois, mais du travail et de l'activité économique dans des régions en forte déprise, où l'agriculture représente souvent la dernière activité économique présente.

Objectifs et mesure

La mesure proposée vise des personnes déjà engagées dans les activités agricoles ou sylvicoles, ou en cours de conversion professionnelle.

Il s'agira notamment de financer des parcours individualisés de formation, des audits de reprise d'exploitation ou de suivi, des aides à la mobilisation du foncier (hors acquisitions), ou encore le parrainage professionnel et l'aide au départ des anciens sans succession.

Types d'aides : aides incitatives — prise en charge partielle des coûts induits.

Bénéficiaires :

- jeunes réalisant une première installation, dans les 5 années suivant l'installation,
- organismes employeurs de techniciens agréés, concourant à la formation et à l'installation des jeunes agriculteurs,
- agriculteurs de plus de 55 ans cédant leur exploitation.

Plan de financement

CTC	Etat
8 400 000 €	3 100 000 €

Autres financements : FEADER

Etat : DJA, Appui technique.

1.5.3. Développer les démarches de qualité

Diagnostic

Les produits agricoles corses bénéficient d'une renommée et d'un *a priori* positif auprès des consommateurs. Pour autant, faute de protection réelle, ces productions de petits volumes sont menacées ou copiées par des productions similaires.

Par ailleurs, l'engagement durable des exploitations agricoles dans les régimes de qualité alimentaire ne peut se concevoir sans un environnement économique, technique et commercial, qui structure cette activité et la valorisation de ses productions (biens et services). Les structures, coopératives ou privées, qui se situent en amont ou en aval des exploitations, sont sources de plus-values et d'emplois, et participent de façon importante à la vitalisation du milieu rural.

Objectifs et mesures

Il s'agit d'accompagner l'engagement des agriculteurs dans les signes de qualité existants, tant au niveau communautaire qu'au niveau national, pour initier par filière une véritable démarche de qualité.

Par ailleurs, l'accompagnement des industries agroalimentaires reste une nécessité, en matière de garantie sanitaire, de traçabilité et de respect de l'environnement.

Les aides qui seront accordées seront conformes aux principes nationaux et communautaires. Elles s'inscriront dans un cadre réglementaire défini, permettant aux porteurs de projets de raisonner leurs investissements.

Les abattoirs font l'objet d'un traitement distinct dans le cadre du PEI, compte tenu de la gravité des problèmes posés, du rôle structurant au bénéfice des filières d'élevage de ces installations, et du retard constaté.

- Action 1 : Encourager la participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire

Les démarches d'exploitants agricoles qui s'inscriront dans une approche collective, quelle que soit sa forme (identitaire, sanitaire, normalisatrice...) seront accompagnées tant au niveau des investissements que de l'apport méthodologique, de la formation ou de certification.

Type d'actions : Aide à l'animation, au recours d'organismes spécialisés et agréés pour la réalisation d'études et analyses préalables, aide aux coûts de certification et de contrôle.

Type d'aides : Prise en charge partielle des coûts induits par l'engagement de l'agriculteur dans une démarche de qualité.

Bénéficiaires : exploitants agricoles ou associations de producteurs qui visent un signe officiel de qualité

- Action 2 : Assurer l'accompagnement d'amont et d'aval des produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire

L'accompagnement des structures d'amont et d'aval comprendra à la fois des aides à l'investissement et à l'embauche de cadres hautement qualifiés et dont l'entreprise ne peut assurer sans risque la charge financière, à une période où elle est fragilisée par sa

croissance interne. Il sera fait appel, autant que de besoin, à une combinaison de subventions et de mesures d'ingénierie financière.

Type d'actions : programmes d'investissements ou de réflexion immatérielle, avant et après l'acte de production agricole, en vue d'une valorisation qualitative génératrice de plus value.

Types d'aides : Cofinancement des investissements matériels et immatériels des entreprises.

Bénéficiaires : coopératives, groupements de producteurs, entreprises privées de services.

Plan de financement

CTC	Etat
4 000 000 €	8 855 000 €

Autres financements : FEADER

1.5.4. Promouvoir l'agriculture biologique

Diagnostic

L'insuffisance de qualification, la nécessaire modernisation, le besoin d'aide à la décision et au raisonnement économique supposent un accompagnement technique structuré et performant de l'agriculture biologique.

Enjeux

Les opérateurs insulaires (producteurs et transformateurs) ont bien saisi l'intérêt de valoriser, dans le cadre de l'agriculture biologique, des produits traditionnels bénéficiant d'une image de marque excellente auprès des touristes et des consommateurs locaux (produit "naturel" issu d'une agriculture extensive et respectueuse de l'environnement).

Objectifs et mesures

L'objectif est d'accompagner le développement et la consolidation de l'agriculture biologique, qui constitue l'un des moyens pour assurer une montée en gamme des productions agricoles insulaires. Des actions de formation, d'encadrement, d'appui technique et de structuration des filières sont prévues dans ce sens.

Cet appui technique doit accompagner une dynamique de développement, de modernisation ou d'engagement novateur. Ces actions, quantifiables et engagées au bénéfice d'exploitations cibles feront l'objet d'un cahier des charges strict avec les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Les maîtres d'œuvre seront responsabilisés. Leurs actions et interventions s'inscriront dans une démarche de transfert de technologie intégrant recherche, expérimentation, vulgarisation et mise en oeuvre.

Type d'actions : expérimentation, appui technique spécialisé par filière, accompagnement comptable et financier.

Type d'aides : cofinancement de la mise en oeuvre des actions retenues par un comité ad hoc.

Bénéficiaires : structures collectives de transfert de technologie ou chargée de la mise en oeuvre des actions au service des agriculteurs (formation, expertise technique et financière, aide à la décision...)

Plan de financement

CTC	Etat
900 000 €	880 000 €

Autres financements : FEADER

1.5.5. Sauvegarder la pêche artisanale tout en préservant les ressources halieutiques

Diagnostic

La pêche corse est composée d'une flottille artisanale exclusivement côtière, soit 210 unités ne comptant que 10 chalutiers. Les engins de pêche utilisés (filets trémails, mailles à poissons ou palangres) fournissent une production très diversifiée d'environ 1 100 tonnes par an d'espèces essentiellement côtières, mais dont le chiffre d'affaire repose majoritairement sur espèce unique (langouste) en voie de raréfaction, ce qui conduit la profession à augmenter l'effort de pêche pour maintenir un revenu stable. La « pression » de pêche est concentrée sur une bande côtière comprise entre 0 et 3 milles nautiques, en raison de l'absence de plateau continental. Les territoires de pêche sont répartis en 4 circonscriptions de pêche appelées prud'homies.

Les entreprises sont toutes des TPE, essentiellement des entreprises en nom propre avec 1 seul salarié. L'effectif global est d'environ 300 emplois directs. Le chiffre d'affaires estimé de la filière est de 17 M€. La moyenne d'âge est assez élevée (45 ans) même si quelques jeunes se tournent vers le métier.

La faible taille des unités et leur vétusté, pour la plupart, les rendent dépendantes des aléas météorologiques. De plus, le coût élevé du carburant en Corse participe encore à la fragilité des entreprises. L'ensemble de ces éléments couplés à l'absence de plateau continental conduit à ce que la « pression » de pêche reste concentrée sur la bande côtière.

Enjeux

La petite pêche côtière, traditionnelle et artisanale, a néanmoins dû évoluer et s'adapter aux techniques modernes. Le passage de la pêche à la nasse pour les crustacés vers le filet trémail, s'est immédiatement matérialisé par un accroissement des prises et donc des revenus. Cette technique étant cependant beaucoup moins sélective que la technique traditionnelle, son emploi s'est également traduit par une diminution régulière et inéluctable de la ressource, à tel point que l'activité même de petite pêche côtière en est menacée.

La profession a donc un double défi à relever, d'une part survivre et maintenir les caractéristiques principales qui forment l'identité de cette activité, d'autre part réduire la pression sur la ressource en crustacés notamment, de façon à permettre aux stocks de se reconstituer de manière durable. Il est à noter que ce diagnostic et ces enjeux s'appuient sur une importante concertation avec la profession, qui a culminé lors des Assises de la pêche, en décembre 2006. Le CRPM a fourni un document stratégique qui sert de fondement aux actions proposées.

Il faut également mentionner les actions entreprises en faveur de la préservation de la ressource halieutique, et de la langouste en particulier, basées sur des démarches de pauses biologiques et de reconversion, des expérimentations conduites en matière de récifs artificiels et de recherche d'une poly-activité s'inscrivant dans une politique de développement durable.

Objectifs et mesures

Pour relever ces défis, la profession doit diversifier ses activités, afin de maintenir un revenu minimum, mettre en place un plan de gestion durable de la ressource en langoustes tout en conservant les caractéristiques de la petite pêche en tant que patrimoine régional reconnu.

Quatre types d'actions seront conduits dans le cadre du contrat de projets :

- Action 1 : Diversification de l'activité de pêche
- Action 2 : Recherche de revenus complémentaires (ferme auberge, écotourisme)
- Action 3 : Gestion durable de la ressource
- Action 4 : Equipement des ports de pêche

Plan de financement

CTC	Etat
1 300 000 €	1 300 000 €

Autres financements : FEP

1.5.6. Accompagner le développement durable de l'aquaculture

Diagnostic

Le domaine des cultures marines en Corse est une filière dynamique. 9 entreprises, dont 7 de production aquacole en site ouvert et 2 de production conchylicoles, sont en activité dans l'île. Le secteur représente 120 emplois directs, permanents et qualifiés.

L'activité de ces exploitations représente 2.100 tonnes de production totale annuelle, pour un chiffre d'affaires de près de 14 M€. 97 % de la production est destinée à l'exportation, notamment vers l'Italie et l'Europe du nord, ce qui fait de l'aquaculture le deuxième poste d'exportation de la Corse.

Il connaît cependant des difficultés pour l'implantation de nouveaux sites de production (prix du foncier en bord de mer et réglementation) et le recrutement de main d'œuvre qualifiée, des retards technologiques concernant les nouvelles espèces, la transformation et le conditionnement, ainsi qu'une vulnérabilité vis-à-vis d'actes de malveillance non assurables.

Enjeux

L'aquaculture permet de limiter la pression de pêche, sans pour autant concurrencer cette activité, du fait d'un positionnement sur des produits différents, destinés à d'autres marchés.

La qualité des produits de l'aquaculture corse est déjà reconnue et valorisée sur les marchés. Ce secteur représente dès lors un axe de développement économique important et certaines perspectives de développement demeure inexploitées.

Objectifs et mesures

L'objectif est d'assurer le développement durable du secteur et l'augmentation de la valeur ajoutée produite dans l'île, en accompagnant la croissance du parc de production de 2 000 à 4 000 tonnes, dans le respect des critères environnementaux, et en aidant les entreprises locales à se positionner sur des segments de la chaîne de production à forte valeur ajoutée, allant de la transformation à la commercialisation.

Des actions d'aides aux entreprises de production (création et développement), de soutien aux investissements collectifs, de formation et d'aide à la commercialisation seront mises en œuvre par ailleurs (hors CPER), avec le soutien du Fonds Européen pour la Pêche.

- Action 1 : Favoriser la prise en compte des données environnementales dans l'exploitation des sites aquacoles et les phases d'implantation ;
- Action 2 : Soutenir les actions collectives visant à accompagner la mise en place d'un signe qualité ;
- Action 3 : Appuyer le développement des entreprises de transformation et de commercialisation (création et développement) ;

Plan de financement

CTC	Etat
500.000 €	500.000 €

Autres financements : F.E.P.

2. Dimension environnementale du développement : Protéger et valoriser le patrimoine naturel de la Corse

Protection et valorisation

L'exceptionnel patrimoine naturel de la Corse doit continuer d'être préservé. Tout d'abord, la beauté de l'île participe à la qualité de vie de ses habitants. Mais il s'agit également d'une ressource pour le développement de la Corse. La notion de développement durable renvoie à l'idée que les ressources naturelles doivent être valorisées dans une perspective de long terme, c'est-à-dire en assurant leur préservation et leur reconstitution. C'est bien dans cette double perspective de valorisation et de préservation du patrimoine naturel de la Corse que s'inscrit ce contrat de projets.

La préservation de l'environnement : un objectif transversal

Le fait de consacrer un objectif entier du contrat de projets ne fait pas de la protection de l'environnement une politique sectorielle. A travers la notion de développement durable, les politiques de l'environnement revêtent un incontestable caractère transversal.

Ainsi, les projets sélectionnés dans le cadre de ce contrat ont-ils fait l'objet d'un bilan carbone. L'objectif affiché par le Gouvernement pour les CPER était la neutralité carbone, c'est-à-dire la compensation intégrale des émissions de CO₂ supplémentaires générées par les investissements réalisés. La Corse va plus loin puisque, selon le modèle d'économétrie environnementale élaboré par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), ce contrat de projets devrait permettre de réduire substantiellement les émissions de gaz carbonique insulaires sur la durée de vie du programme. Il s'agit donc d'un engagement politique fort dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Cette nouvelle programmation devrait inaugurer un changement radical dans l'approche du développement économique, en intégrant la préservation de l'environnement, de manière transversale, à toutes les politiques. En effet, dans le cadre de la révision des règlements d'aides qui aura lieu courant 2007, devrait se concrétiser le principe d'éco-conditionnalité des aides publiques. Ce principe existe déjà dans le cadre des règlements européens en matière agricole. L'objectif est de mettre en place dans tous les régimes d'aides relevant du contrat de projets et du programme opérationnel du Fonds européen de développement régional (FEDER), des critères régionaux d'attribution des aides qui permettent de moduler le montant des subventions en fonction de l'impact environnemental des opérations visées, voire dans certains cas, de réserver les subventions aux projets comportant une dimension environnementale. Cette approche revient à mettre en place des incitations financières pour la prise en compte des préoccupations environnementales par tous les acteurs, publics ou privés, qui contribuent au développement économique de l'île.

En plus des actions spécifiquement axées sur la préservation de l'environnement, l'éco-conditionnalité des aides traduit l'engagement politique fort de l'Etat et de la Collectivité territoriale de Corse.

La dimension environnementale du développement durable

Le Conseil européen de Göteborg (2001) a révisé la stratégie de Lisbonne (2000) en la centrant sur la croissance et l'emploi *dans une perspective de développement durable*.

En juin 2006, le Conseil européen a également révisé la Stratégie européenne de développement durable (SEDD). Cette stratégie s'attache à réaliser le changement dans 7 principaux domaines, dont quatre concernent plus spécifiquement les aspects environnementaux du développement durable :

- changement climatique et énergie propre ;
- transport durable ;
- production et consommation durables ;
- conservation et gestion des ressources naturelles.

La révision de la SEDD et l'expérience acquise depuis 2003 en France ont justifié une actualisation de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) en novembre 2006. Cette dernière précise certains programmes d'actions, comme le plan climat 2004-2012, le plan national de prévention de la production de déchets (2004), ou encore la stratégie nationale pour la biodiversité (2005).

Par ailleurs, la Collectivité Territoriale de Corse est en train de finaliser le Plan d'Aménagement et Développement Durable de la Corse (PADDUC). Ce document définit trois orientations stratégiques :

- la prise en compte des enjeux environnementaux par l'ensemble des acteurs de la société, qu'ils relèvent de la sphère publique ou de la sphère privée;
- la promotion des activités économiques induites par la préservation de l'environnement,
- la recherche de l'environnement comme support d'une plus-value économique et d'un gisement d'activités nouvelles.

Les actions prévues au titre de ce contrat de projets s'inscrivent dans la continuité de ces documents stratégiques.

2.1. Maîtriser l'énergie pour renforcer l'attractivité de la Corse et lutter contre le réchauffement climatique

Le plan énergétique adopté par la Collectivité territoriale de Corse en décembre 2005 propose un renforcement du trépied énergétique insulaire :

- Le thermique comme élément structurant du système électrique. Il s'agit d'engager les procédures de remplacement des deux centrales thermiques du VAZZIO et de LUCIANA, en prévoyant leur convertibilité au gaz naturel, plus respectueux de l'environnement, en vue d'un possible raccordement de la Corse au gazoduc GALSI.
- Le renforcement de l'interconnexion électrique : mise en service du câble SARCO pour 50 MW en 2006, puis renforcement de la puissance jusqu'à 80 MW en 2008.
- Le développement des Energies renouvelables (EnR). La Corse est déjà fortement engagée dans cette voie, puisque les EnR y représentent plus de 25% de l'approvisionnement électrique, notamment grâce à un potentiel hydraulique bien exploité. L'objectif européen de 21% à l'horizon 2010 est donc déjà dépassé. Le plan énergétique prévoit d'atteindre 30% de la production d'électricité en 2015, mais le plan de développement des EnR devrait fixer des orientations encore plus ambitieuses, en lien avec les projets développés dans le cadre du pôle de compétitivité « Capénergie ». Ce contrat de projets, avec l'appui du FEDER, fournit les moyens d'une politique volontariste dans ce domaine.

L'exemple des énergies renouvelables illustre parfaitement l'alliance optimale que peut constituer, en Corse, la valorisation des atouts naturels dans une perspective de développement durable.

Parallèlement, ce contrat de projets se propose également de contribuer à renforcer la compétitivité de la Corse et à lutter contre le réchauffement climatique en assurant la promotion des économies d'énergie et des modes de production respectueux de l'environnement.

La CTC, quant à elle, doit adopter dans le courant de l'année 2007 un plan stratégique de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie, dont il sera tenu compte dans l'élaboration des règlements d'aide du présent contrat.

2.1.1. Lutter contre le changement climatique et appuyer le développement des énergies renouvelables

Diagnostic

La Corse n'est pas connectée au réseau national de distribution électrique. L'énergie livrée s'élève à 1 750 GWh et est fournie par deux centrales thermiques au fioul (60 %), les câbles SACOI et SARCO, les barrages hydrauliques et la petite hydraulique, ainsi que l'éolien (1%).

La crise énergétique de l'hiver 2005 a mis en lumière les faiblesses du système électrique insulaire.

L'effort de rattrapage sera par ailleurs pris en compte dans le cadre du PEI, avec le financement prévu d'une action de remise à niveau du réseau rural de distribution électrique, point de faiblesse manifeste du réseau global.

Enjeux

La Corse fait le choix du développement durable. Dans ce contexte, bien que le recours à l'énergie thermique reste inévitable à moyen terme, il convient de mettre en œuvre une politique ambitieuse de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Ce choix est par ailleurs cohérent avec la stratégie de développement de l'île, qui vise à positionner la Corse parmi les leaders technologiques et scientifiques dans le domaine des EnR.

Objectifs et mesures

Dans ce contexte, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'actions de maîtrise de l'énergie, visant notamment à renforcer les performances énergétiques des bâtiments neufs et existants, à améliorer l'efficacité énergétique dans les process industriels et agricoles, à réduire la consommation d'énergie du secteur des transports, ses émissions de gaz à effet de serre et sa vulnérabilité vis-à-vis des produits pétroliers et à catalyser les investissements en faveur de la production d'énergie renouvelable.

A l'occasion de l'élaboration du Plan stratégique de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie, sera précisée la répartition des moyens entre les différentes actions ; ceci pourra conduire à adapter les financements partenariaux en conséquence.

- Action 1 : Participer à la mise en place de plans climat territoriaux ;
- Action 2 : Engager un effort durable de maîtrise de l'énergie ;
- Action 3 : Contribuer au développement et à l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Action 4 : Améliorer la performance des transports, suivre et améliorer la qualité de l'air ;
- Action 5 : Développer les modes de déplacements propres ;
- Action 6 : Entrer dans la construction durable de politiques environnementales des territoires et des agglomérations.

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
8.000.000 €	8.000.000 €	16.000.000 €

La CTC financera à hauteur de 7 M€ (via l'ADEC) le développement des énergies renouvelables et à hauteur de 1 M€ (via l'OEC) la mise en place de plans climat territoriaux.

2.2. Promouvoir et développer des modes de production et de consommation responsables

Jusqu'au début des années 2000, la Corse devait faire face à une gestion des déchets très lacunaire. Le taux de desserte de la population par des installations autorisées de traitement des déchets ménagers était de 62%. Le traitement se limitait à une mise en décharge plus ou moins contrôlée (79%) et à une incinération des ordures ménagères sans valorisation énergétique.

Le problème des déchets demeure difficile. En effet, l'insularité impose de développer des solutions locales, le relief cloisonne le territoire ce qui se traduit par des difficultés de transport, et la faible densité de population ne facilite pas une gestion équilibrée de l'ensemble de la filière. Le tourisme, amène un surcroît de production de déchets sur une courte période, dont la répartition sur le territoire est très inégale.

Le syndicat mixte régional de traitement (SYVADEC) associant les principales collectivités de l'île a été créé en 2005 et a pour objet de réaliser les études préalables et de créer par la suite la structure maître d'ouvrage de l'unité de valorisation énergétique prévue dans le plan comme mode de traitement final des déchets. L'unité de valorisation énergétique ainsi que les centres de stockage des déchets ultimes ne sont pas couverts par le présent contrat de projets.

La prévention de la production des déchets, la prise en compte de leur cycle de vie complet, l'appropriation des concepts de management environnemental par les acteurs publics et privés, de même que la capacité à mesurer objectivement les efforts réalisés de manière directe sur la production et la valorisation des déchets s'inscrivent comme la continuation logique du plan d'élimination des déchets ménagers.

2.2.1. Mettre en place une filière intégrée de collecte, de gestion et de valorisation des déchets, ainsi qu'un plan de prévention des déchets

Diagnostic

L'étude détaillée des différents bilans annuels montre que les objectifs du programme 2000 – 2006 concernant la mise en œuvre de la collecte sélective (tri des emballages, réseaux de déchèteries, compostage individuel) sont largement réalisés. A l'inverse, les exutoires (centres de stockage de déchets ultimes et valorisation énergétique) doivent encore être développés afin de pouvoir fermer définitivement les décharges illégales encore en activité.

Objectifs et mesures

Il s'agit désormais de disposer, pour tous les déchets, d'un réseau de collecte et de traitement optimisé, privilégiant la valorisation, de réduire à la source la production de déchets ménagers, d'améliorer la qualité écologique des produits par une prise en compte accrue de l'environnement dès la conception (éco-conception) et un développement de la demande (éco-consommation) et de généraliser les approches de management environnemental. Les mesures ci-dessous seront accompagnées par des actions transversales visant à développer les modes de production et de consommation responsables.

- Action 1 : Réduire la quantité de déchets à traiter par : le compostage à domicile, la mise en place de filières locales de réemploi et de recyclage, le développement des démarches territoriales en matière de prévention et de valorisation des déchets organiques ;
- Action 2 : Favoriser l'émergence d'infrastructures de tri, de regroupement / transfert, de déchèteries et de traitement biologique ;
- Action 3 : Aider au développement des éco-industries par le soutien aux projets de recherche, à la diffusion du management environnemental, à l'accompagnement de l'éco-conception et à la fabrication d'éco-produits ;
- Action 4 : Promouvoir les achats éco-responsables tant au niveau de la commande publique que de l'achat citoyen ;

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
14.000.000 €	14.000.000 €	27.000.000 €

Financement

Afin de renforcer la transversalité des politiques liées à l'environnement, les projets concernant l'énergie, le climat et les déchets seront précisés par une convention-cadre unique, signée par le représentant de l'Etat en Corse et la présidente de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) d'une part, le Président du Conseil exécutif de Corse et les Présidents des Offices et Agences concernés d'autre part.

Cette convention-cadre sera annexée au Contrat de Projets et fera l'objet d'une déclinaison annuelle sur la base de conventions d'application qui préciseront la répartition et l'utilisation des crédits inscrits au titre des mesures 2.1. et 2.2. ci-dessus.

2.3. Préserver la qualité de l'eau et les milieux aquatiques

Diagnostic

Malgré une qualité de l'eau globalement bonne, des problèmes localisés persistent, en raison de rejets d'origine domestique ou d'origine agroalimentaire dans des milieux particulièrement sensibles. Les étiages sévères, aggravés par les nombreux prélèvements en vue de l'alimentation en eau potable ou l'irrigation, contribuent à fragiliser ces milieux aquatiques.

La multiplicité des communes en zone rurale conduit à une multiplicité des besoins d'équipements, que ce soit en matière de prélèvement de la ressource en eau ou en matière d'épuration, dont la maintenance est souvent mal assurée pour les petites stations d'exploitation en régie.

De nombreuses unités artisanales de transformation agroalimentaires ne disposent pas d'assainissement conforme et sont des sources de pollution des milieux aquatiques (eaux de surfaces, eaux souterraines et eaux marines).

Enjeux

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse conduit, en étroite collaboration avec le comité de bassin Corse (présidé par le Président du Conseil exécutif de la Collectivité territoriale de Corse), les travaux de mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau, ainsi que la préparation du futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

La préservation et la gestion de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité, constitue un des enjeux prioritaires des années à venir, d'autant que les tendances de l'évolution climatique doivent inciter à anticiper une aggravation des variations inter annuelles et inter saisonnières de cette ressource, mais aussi une accentuation des problèmes de qualité. Il convient donc de développer une meilleure connaissance de la ressource et des besoins, en privilégiant une stratégie d'économie d'eau et une mobilisation de la ressource au plus près de la demande, ainsi qu'en incitant les acteurs à adopter des pratiques respectueuses de la qualité des eaux.

2.3.1. Promouvoir la gestion globale et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques

Les objectifs du 9ème programme de l'Agence de l'eau repris dans le cadre de ce Contrats de projets consistent à améliorer les connaissances relatives aux milieux aquatiques, à renforcer la sensibilisation et les actions d'éducation sur la préservation et la gestion de la ressource, et à accompagner les collectivités et les entreprises dans la lutte contre la pollution des milieux aquatiques.

- Action 1 : information, sensibilisation, éducation et formation à des usages d'économie d'eau et de préservation de la qualité des milieux aquatiques ;
- Action 2 : Développement des connaissances sur les milieux aquatiques et réseaux de suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau ;
- Action 3 : assistance technique auprès des collectivités pour l'amélioration de leurs équipements d'assainissement et d'eau potable, ainsi que de leur fonctionnement ;
- Action 4 : Lutte contre les pollutions des milieux aquatiques par les petites collectivités rurales et par les industries agroalimentaires ;
- Action 5 : Restauration et préservation des milieux aquatiques et des zones humides.

Plan de financement

Agence de l'eau : 10.000.000 €

Autres financements : CTC, dans le cadre du partenariat pour la mise en œuvre du 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

2.4. Protéger et valoriser l'exceptionnelle biodiversité de la Corse

La Corse est riche de sa biodiversité.

On y dénombre plus de 2.500 espèces floristiques, dont 10% sont uniques au monde. Elle accueille également 191 des 251 espèces d'oiseaux protégés, 38 espèces de mammifères protégés, dont 8 espèces marines, ainsi qu'une faune aquatique riche et diverse.

Préserver ces richesses, notamment contre les incendies et les pollutions, les répertorier et les valoriser dans une perspective durable, est un des objectifs de ce contrat de projets.

2.4.1. Soutenir l'acquisition de connaissance sur le patrimoine naturel de la Corse dans le cadre du système d'information nature et paysages

Diagnostic

Les services environnementaux de l'Etat (DIREN) et de la CTC (OEC) co-pilotent depuis 1995 l'observatoire de l'environnement de la Corse, outil informatique et télématique qui permet de centraliser, de mettre en forme et de diffuser l'ensemble des données environnementales disponibles au niveau régional. De façon complémentaire, la DIREN s'est investie dans la production et l'administration de données, développant notamment des systèmes d'information géographique, tandis que l'OEC a parallèlement mis au point des outils de communication (annuaire des acteurs, atlas des données environnementales, centre de ressources documentaires...).

Ces actions essentielles, qui répondent à la fois aux impératifs propres de chacun des partenaires, mais aussi aux besoins liés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques conduites en commun, se doivent absolument d'être poursuivies et amplifiées, avec le souci de les inscrire en cohérence avec les démarches nationales de rationalisation, telle la création du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), et les démarches régionales de type « SIG ».

Enjeux

Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le maintien d'un haut niveau de connaissance des espèces et de leurs habitats, et plus généralement des différents éléments constitutifs du patrimoine naturel et paysager, apparaît comme un enjeu majeur afin de faire face aux besoins en matière de préservation, qui passent par la réalisation d'inventaires, d'expertises, de surveillances, de suivis et d'évaluations, ainsi que de communication. C'est la finalité du SINP qui doit trouver sa déclinaison régionale en tant que composante du système d'information sur l'environnement et le développement durable.

Objectifs et mesures

Il s'agit principalement de soutenir les programmes d'inventaires et d'expertise du patrimoine naturel, ainsi que la valorisation des connaissances acquises. Sont notamment prévues les mesures suivantes :

- Constituer une base de données sur la faune sauvage et ses habitats, en application des ORGFH en instance d'approbation ;
- Poursuivre les efforts d'inventaire : modernisation des ZNIEFF, zones humides, etc. ;
- Conforter l'activité du Conservatoire botanique de Corse ;
- Réaliser l'Atlas des paysages de la Corse ;
- Améliorer les outils de mise à disposition des données environnementales, et plus globalement, renforcer l'information et la sensibilisation des acteurs sur les grands enjeux du développement durable ;

Plan de financement

CTC	Etat	U.E.
440 000 €	440 000 €	0 €

Autres financements : Crédits Etat de droit commun

2.4.2. Préserver la biodiversité par l'aide à l'ingénierie des territoires dans le cadre du Parc naturel régional de Corse

Diagnostic

De par l'étendue de son périmètre et de ses missions, le Parc Naturel Régional de Corse est de longue date un partenaire de l'Etat et de la CTC pour la mise en œuvre d'actions de gestion-valorisation du patrimoine naturel et paysager. Il est par ailleurs un acteur reconnu du développement micro-régional, et plus particulièrement de la promotion et de l'animation de projets touchant des thématiques pour lesquelles il dispose de compétences et de savoir-faire.

Enjeux

Au moment où il s'apprête à réviser sa charte, et nonobstant les réorientations éventuelles auxquelles cette démarche pourrait conduire, le PNRC demeure, compte tenu de son antériorité et de l'expérience qu'il a capitalisée, un outil précieux pour l'accompagnement des politiques nationales et régionales en faveur de l'environnement et du développement durable.

Par ailleurs, ses moyens techniques lui confèrent une capacité d'ingénierie pouvant utilement être valorisée, en concertation avec les autres intervenants potentiels (EPCI essentiellement), pour la mise en œuvre de projets ressortissant du volet territorial du CPER.

C'est pourquoi l'Etat a souhaité assurer le PNRC de la continuité de son soutien, en inscrivant au contrat de projets les crédits qu'il versera au cours des 7 prochaines années. Ce soutien s'inscrit naturellement en complément des financements statutaires des collectivités membres du PNRC, au premier rang desquelles se trouve la Collectivité territoriale de Corse.

Objectifs et mesures

En appui à la démarche de révision de sa charte actuelle (et à l'évaluation des actions qu'il a conduites dans ce cadre depuis 1999), puis en soutien à la mise en œuvre de la future charte, le PNRC bénéficiera du concours de l'Etat pour les mesures suivantes :

- Mise en œuvre d'actions relevant des missions spécifiques des PNRC et non financées par ailleurs dans le cadre des politiques environnementales de droit commun ;
- Mobilisation de l'ingénierie territoriale nécessaire à l'émergence de projets et au montage des dossiers correspondants, dans le cadre des territoires d'intervention de la CTC déterminés dans le PADDUC ;

Plan de financement

CTC	Etat	U.E.
0 €	850 000 €	0 €

Autres financements : Crédits Etat de droit commun ; Convention PNRC-OEC (Hors CPER)

2.4.3. Protéger, réhabiliter et valoriser les sites à forts enjeux écologiques et paysagers

Diagnostic

La Corse possède des milieux biologiques et paysagers riches et variés, abritant de nombreuses espèces animales et végétales d'intérêt européen, voire mondial, dont une proportion significative d'endémiques. Cette situation, qui résulte de la faible pression anthropique qui caractérise l'île de longue date (agriculture extensive, absence d'industrialisation, population faible et concentrée sur quelques grands pôles...), se traduit dans la multiplicité des inventaires, inscriptions, classements et autres protections réglementaires dont bénéficie son patrimoine naturel.

Toutefois, en dépit des mesures de sauvegarde déjà prises, ce capital n'est pas exempt de menaces, notamment sur le littoral où il est soumis à la pression croissante de l'urbanisation et de la fréquentation touristique.

Enjeux

Eu égard à leur valeur intrinsèque, mais aussi au potentiel de développement durable qu'ils sont susceptibles de représenter pour les territoires concernés, les milieux naturels insulaires, et particulièrement les plus fragiles d'entre eux, comme les zones humides ou les espaces remarquables littoraux, justifient au minimum une grande vigilance et, chaque fois que nécessaire, la mise en place de mesures appropriées. Ces dernières doivent s'inscrire en conformité avec les orientations arrêtées au plan national en matière de maintien et de restauration de la diversité biologique et paysagère, et s'efforcer de garantir un bon état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Objectifs et mesures

Au-delà du recours aux outils juridiques existant, il s'agit principalement de promouvoir, en s'appuyant sur la mobilisation des acteurs locaux, une politique régionale volontaire et concertée de préservation, de bonne gestion et, lorsque c'est possible, de valorisation des espaces à haute valeur patrimoniale. Ceci passe notamment par les mesures suivantes :

- Renforcer le réseau des Réserves Naturelles ;
- Soutenir la réalisation de travaux de protection et/ou de restauration des milieux naturels à caractère prioritaire (territoire du PNRC, sites Natura 2000, opérations répondant à des exigences communautaires de restauration de la biodiversité, sites classés) ;
- Mettre en oeuvre les Plans de conservation nationaux ou régionaux ;
- Conforter les réseaux des réserves de chasse et de faune sauvage, et des réserves de pêche ;
- Finaliser les Opérations Grands Sites ;
- Etc.

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
1 800 000 €	1 800 000 €	2 500 000 €

Autres financements : Crédits Etat de droit commun, convention CELRL-OEC

Protéger la forêt contre le risque incendie et favoriser son exploitation durable

La Corse est la plus boisée des îles de la méditerranée.

Dans le cadre de la protection de la biodiversité, la lutte contre les incendies de forêt constitue une priorité absolue de cette programmation. La forêt est un exemple type de ressource environnementale valorisable et le programme proposé correspond à une véritable démarche de développement durable, où le souci de protection et la valorisation ne sont pas contradictoires. Ainsi, les pistes construites pour faciliter l'exploitation favorisent également le travail des services de lutte contre l'incendie. De même, le cloisonnement par l'exploitation forestière peut-il permettre à terme une meilleure autodéfense de la forêt.

Le volume de bois d'œuvre récolté est de 30 000 m³/an, le volume de bois de chauffage est estimé à 50 000 m³ par an. La ressource forestière de Corse doit être mieux valorisée par l'utilisation rationnelle du bois d'œuvre (notamment le pin maritime) et par la valorisation énergétique (biomasse).

Pour ce faire, et afin d'éviter des phénomènes de surexploitation, qui guettent certaines essences, tel le pin Laricio, l'exploitation de la forêt Corse nécessite d'être rationalisée.

2.4.4. Protéger la forêt par la mise en œuvre du Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les incendies (PPFENI)

Diagnostic

Les incendies de forêt restent une préoccupation majeure pour l'environnement insulaire. La Corse est en effet la région française la plus frappée par ce fléau. Depuis 1973, elle pèse pour plus d'un tiers des mises à feu et des superficies parcourues par le feu dans la zone sud. Face à ce constat et pour la première fois, un Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les incendies (PPFENI) a été approuvé pour la période 2006-2012.

Enjeux

L'enjeu est de protéger les forêts et les espaces naturels contre les incendies en visant la diminution du nombre de mises à feu, la réduction des surfaces parcourues par les incendies, ainsi que la protection des milieux naturels remarquables et des zones urbanisées. Il s'agit d'assurer la mise en œuvre concrète du PPFENI, qui constitue une véritable priorité de tous les acteurs publics.

Objectif et mesures

Ce projet vise à équiper le terrain en infrastructures d'aide à la lutte contre les incendies sur les secteurs jugés prioritaires. Il comprend deux dispositifs complémentaires, dont les modalités de mise en œuvre seront précisés par le règlement d'aide.

- Action 1 : création ou mise aux normes d'infrastructures de défense des forêts contre les incendies

Les actions qui seront financées consistent principalement en :

- la création et la mise aux normes des équipements suivants : pistes, points d'eau, zones d'appui à la lutte, interfaces, vigies et tour de guet, zone d'emport et de poser d'hélicoptère ;
- la conduite de travaux de mise en auto-résistance des peuplements forestiers notamment par brûlage dirigé ;
- la construction d'ouvrages de défense des personnes contre les incendies dans les massifs PRMF (Protection Rapprochée de Massifs Forestiers) : balisage, signalétique sur le risque, zones de regroupement ;
- les investissements liés à l'opérationnalité des équipements tels que la signalétique ou les barrières ;
- la création d'interfaces dans le cadre des PPRif ;
- le financement des formalités administratives destinées à assurer la pérennité juridique des équipements de prévention.

Les opérations éligibles à une aide doivent obligatoirement s'inscrire :

- au niveau régional dans le cadre du Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI)
- au niveau des massifs forestiers, dans le cadre d'un document de planification (PLPI, PIDAF, PPRif, étude PRMF, étude d'opportunité d'interface). Les opérations n'entrant pas dans un document de planification ne seront considérés comme éligibles

qu'après avis favorable et motivé de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, landes, maquis et garrigues.

- Action 2 : Investissement liés aux actions de protection des forêts et espaces naturels contre les incendies

Les actions qui seront financées consistent principalement en :

- Acquisition de matériel de surveillance et de communication (véhicules légers type CCFL et VLTT, radios, caméras...)
- Acquisition de matériel de retours d'expérience (véhicules, ordinateurs, radios...)
- Acquisition et installation de stations météo
- Acquisition d'engins de travaux publics nécessaires aux chantiers d'équipements de protection des forêts contre les incendies.

Les opérations s'inscriront dans le cadre du Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI).

Plan de financement

CTC	Etat	FEDER
1.400.000	3.263.000	2.000.000

Autres financements : FEADER

2.4.5. Equiper et aménager les forêts pour favoriser leur entretien et leur valorisation

Diagnostic

La forêt Corse voit sa mise en valeur handicapée par le relief, la dispersion des peuplements productifs, l'indivision et le morcellement du foncier.

Le pin Laricio est actuellement l'essence de base de la filière bois d'œuvre (environ 82 % des approvisionnements). Les forêts de pin maritime, qui occupent des superficies équivalentes à celles de pin Laricio sont malheureusement menacées par des problèmes phytosanitaires découverts en 1994. La phase de contamination des peuplements s'étalerait encore sur une dizaine d'années et menacerait environ 17 000 ha de forêt.

Par ailleurs, des efforts importants restent à faire pour la prise en compte des fonctions non marchandes de la forêt, en particulier dans la perspective d'une mise en valeur touristique du patrimoine naturel, paysager et culturel de ces espaces.

Enjeux

La satisfaction des objectifs de développement durable, notamment en réponse à des enjeux économiques et territoriaux, passe nécessairement par le maintien d'un effort soutenu dans les investissements et infrastructures forestières : travaux d'amélioration sylvicole dans les forêts existantes et création ou amélioration d'infrastructures nécessaires à la mobilisation des bois. Elle passe également par le regroupement des exploitants sous la forme de structures économiquement viables.

En ce qui concerne la forêt de pin maritime dépérissante, l'exploitation peut aussi permettre une lutte sylvicole contre la cochenille du pin maritime lorsqu'il s'agit d'éclaircies préventives d'arbres les moins résistants.

Enfin, la diversification économique des zones forestières peut permettre de maintenir et développer les activités économiques dans les zones rurales et de favoriser un élargissement des zones accueillant des activités touristiques dans l'île.

Objectifs et mesure

Il s'agit notamment de promouvoir la forêt publique et privée comme instrument d'aménagement durable de l'espace, en aidant à la création d'organismes reconnus comme OGEC et de coopératives forestières, en développant la pratique d'activités touristiques et la mise en place de services ou produits touristiques innovants et en aidant plus spécifiquement les travaux sur les peuplements de pin maritime (élagages, éclaircies, pistes de desserte).

- Action 1 : Valorisation de la forêt, et notamment du pin maritime ;
- Action 2 : Accueil du public en forêt ;
- Action 3 : Aide au regroupement des propriétaires forestiers privés.

Plan de financement

CTC	Etat
1.000.000	700.000

Autres financements : FEADER

2.4.6. Appuyer la rationalisation des outils de récolte et de transformation du bois

Diagnostic

Le volume de bois d'œuvre récolté est d'environ 30 000 m³/an dont 82 % de pin Laricio. Les peuplements de pins maritimes sont quant à eux menacés par l'attaque de la cochenille du pin maritime.

Enjeux

Afin de préserver ces deux essences, un effort particulier sera porté en faveur de la filière du pin maritime, depuis l'exploitation de la ressource jusqu'à la modernisation des scieries.

Objectifs et mesures

Il s'agit de soutenir les micro-entreprises et de favoriser une meilleure valorisation de la forêt de pin maritime, par l'appui à l'aval de la filière, la modernisation des outils d'exploitation et l'adaptation des outils de transformation du bois, en visant notamment à l'abaissement des coûts, à l'amélioration de la qualité des bois, à la diversification des produits commercialisés, ainsi qu'à une meilleure connaissance des marchés et des débouchés.

- Action 1 : Aide aux prélèvements sylvicoles
- Action 2 : Aide au développement des entreprises de transformation du bois

Plan de financement

CTC	Etat
1.000.000 €	400.000 €

Autres financements : FEADER

3. Cohésion sociale et aménagement du territoire : créer du lien dans les territoires

Relief et insularité, segmentation en vallées, contrastes entre l'intérieur et le littoral, entre la montagne et la plaine, entre les agglomérations et les zones rurales... Ces données bien connues handicapent le développement de la Corse, entravent les échanges et menacent parfois la cohésion territoriale de l'île.

Reflétant la diversité qui, derrière l'identité commune à tous les Corses, est une réalité physique et sociale de l'île, ces contrastes appellent de la part des pouvoirs publics une action volontariste qui favorise un développement harmonieux du territoire, et une adaptation des politiques aux réalités du terrain.

Atténuer les disparités et les inégalités sans affaiblir les identités locales, compenser les handicaps, franchir les montagnes, préserver le patrimoine commun de tous les Corses, tels sont les objectifs qui animent l'action de l'Etat et de la Collectivité territoriale dans le cadre de ce contrat de projets.

Au-delà de la continuité territoriale avec le continent, la cohésion sociale et territoriale de la Corse implique des échanges, des solutions innovantes pour faire face à la dévitalisation des territoires ruraux et au vieillissement de la population, et une prise en compte de la diversité géographique, sociale et culturelle par la territorialisation des politiques régionales.

La deuxième convention d'application du PEI jouera un rôle essentiel pour le renforcement des infrastructures et des réseaux et pour le développement culturel. Dans le cadre du contrat de projets, l'Etat et la Collectivité de Corse ont donc choisi de concentrer les moyens sur quelques priorités stratégiques.

3.1. Valoriser les atouts de la Corse dans le cadre d'une politique de développement rural et littoral territorialisée

La Corse compte deux départements et plus de 360 communes pour 8 680 km² et 279 000 habitants. Héritées des paroisses du Moyen-Âge, les frontières communales ne correspondent plus à la réalité des bassins de vie. Le développement de l'intercommunalité et des territoires de projets a été tardif et demeure incomplet. En outre, la territorialisation des politiques de la Collectivité territoriale de Corse est un processus récent.

Le littoral dispose de nombreux atouts encore insuffisamment exploités, mais il accueille d'ores et déjà la majorité des flux touristiques. Les territoires ruraux sont encore en grande partie tournés vers l'agriculture, alors qu'ils recèlent un important potentiel de diversification.

L'Etat et la Collectivité territoriale de Corse sont convaincus de la nécessité de fédérer les énergies autour de projets concrets et innovants, basés sur la valorisation des spécificités et des atouts de chaque territoire. C'est sur la base de cette philosophie que les projets présentés ci-dessous seront menés à bien.

3.1.1. Développer des pôles d'attractivité micro-régionaux

Diagnostic

Le succès de l'appel à projets lancé pour la constitution des Pôles d'excellence rurale a montré la capacité des acteurs locaux à se mobiliser pour monter des projets, lorsque des dispositifs incitatifs sont mis en place et qu'un soutien est apporté sous forme d'ingénierie et d'animation.

Enjeux

Bien souvent, les programmations ont tendance à se focaliser sur des grands projets, alors même que des projets plus modestes peuvent avoir d'importants effets d'entraînement sur le développement local. Il s'agit donc de fédérer les acteurs locaux, publics et privés autour de projets ayant un effet structurant sur le développement d'un territoire rural. En effet, c'est par le biais d'initiatives en provenance du terrain que les zones rurales se revitaliseront.

Objectifs et mesures

Cette mesure vise à financer des projets de développement rural, sélectionnés sur la base d'un cahier des charges par le biais d'appels à projets ou menés dans le cadre de l'approche LEADER du FEADER. Ces projets devront s'inscrire dans un partenariat public-privé et contribuer à la structuration ou au renforcement d'un territoire de projets.

Les porteurs de projets pourront bénéficier d'un accompagnement par le biais du dispositif d'ingénierie adopté par l'Assemblée de Corse, ainsi que par la mobilisation des services de l'Etat et des équipes préfectorales, et notamment les sous-préfets, qui pourront jouer un rôle clé dans le dispositif, en lien avec les services de la Collectivité territoriale.

Les projets sélectionnés pourront être mis en œuvre dans le cadre d'une convention territoriale (voir chapitre consacré au volet territorial).

- Action 1 : Appels à projets pour la constitution de pôles d'attractivité micro-régionaux ;
- Action 2 : Soutien aux projets individuels et collectifs conformes aux résultats de l'appel à projets dans le cadre de l'approche LEADER du Plan de Développement Rural de la Corse ;
- Action 3 : ingénierie dans le cadre de missions d'appui ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Plan de financement

CTC	Etat
4.000.000 €	4.000.000 €

Autres financements : FEADER

Porteurs de projets, publics ou privés

3.1.2. Améliorer la qualité de l'offre touristique par l'innovation et la territorialisation

Diagnostic

L'impact du tourisme représente 36% du PIB régional. La Corse est toutefois exposée à une forte concurrence de la part d'autres destinations touristiques, notamment au sein du bassin méditerranéen, ce qui implique une stratégie de professionnalisation, de différenciation et de rationalisation.

La Collectivité territoriale de Corse s'est lancée dans une politique de développement touristique territorialisée, en déterminant 8 à 9 bassins de vie unifiés, dotés d'une certaine identité et d'une offre touristique suffisante. Ces pôles, qui constituent des véritables territoires de projet, sont portés et animés par un Office de Tourisme, jouant le rôle de chef de file et coordonnateur, sur la base d'une contractualisation avec tous les acteurs intéressés.

Enjeux

Il s'agit de faire face à la concurrence, d'accroître les flux touristiques et de mieux les diffuser sur le territoire et dans le temps, ainsi que de favoriser une montée en gamme de l'offre touristique.

Objectifs et mesures

L'ambition de la Collectivité territoriale de Corse est, avec le soutien de l'Etat, d'inscrire ces pôles touristiques dans un objectif d'excellence territoriale, dans le cadre du projet « Qualité Corse ». Il s'agit de développer un tourisme de qualité, rémunérateur et respectueux de l'environnement, en fédérant les acteurs du tourisme autour d'une marque, elle-même adossée à des valeurs et à un référentiel à même de singulariser la « destination Corse », tout en rassurant les clientèles sur la qualité des prestations délivrées.

- Action 1 : Poursuite de la structuration des pôles touristiques.
- Action 2 : Soutien aux équipements touristiques structurants et aux initiatives innovantes portées par les filières.
- Action 3 : Ingénierie de projets structurants et/ou innovants, contrôle et suivi de la démarche qualitative territoriale.

Rappel maquette financière CPER Plan de financement :

CTC	Etat	U.E.
3.000.000 €	3.000.000 €	3.000.000 €

3.1.3. Favoriser l'étalement de la saison touristique en développant la plaisance dans le cadre du plan nautique

Diagnostic

Avec ses nombreux ports et ses baies abritées, la Corse a un incontestable potentiel pour accueillir des navires de plaisance. Or, les équipements actuels paraissent sous-dimensionnés au regard des potentialités, de l'évolution du secteur et de la demande exprimée. Ils sont également de qualité inégale.

Dans le cadre de la précédente programmation, 80% des 6.500 anneaux que compte la Corse ont fait l'objet d'une modernisation significative.

Enjeux

Le développement de la plaisance revêt un caractère stratégique pour l'économie Corse. Outre les revenus et les emplois directs ainsi générés, il s'agit d'un moyen de parvenir à l'étiement de la saison touristique, en attirant par la même occasion une clientèle disposant de moyens financiers importants.

Objectifs et mesures

Par délibération du 3 juin 2005, l'Assemblée de Corse a marqué sa volonté de donner une nouvelle dynamique au secteur du Nautisme et de la Plaisance en adoptant un plan nautique régional. Ce plan vise à soutenir les projets d'investissements des entreprises de l'industrie nautique, le développement des activités de nautisme et de loisirs et les projets de création d'anneaux. L'objectif pour les 7 prochaines années est fixé à 2.000 anneaux nouveaux et 1.000 places de mouillages organisés.

Une nouvelle dynamique a été engagée, en partenariat avec les acteurs du nautisme, et notamment la Fédération des Industries Nautiques, la Ligue Corse de Voile et l'Union des Ports de Plaisance de Corse.

La filière Nautisme Plaisance fait par ailleurs l'objet d'une réflexion avancée en vue d'une mise en réseaux des ports de plaisance de Corse et des régions transfrontalières, notamment la Sardaigne et la Toscane. Il s'agit de créer un système d'information pour la promotion et la réservation, afin de favoriser une meilleure occupation des ports, l'étalement de l'activité touristique et la collecte de données statistique sur l'activité nautique.

- Action 1 : Poursuite de la modernisation des plans d'eau existants en créant des liaisons ports - centres urbains.
- Action 2 : Soutien de projets visant à accroître la capacité d'accueil à hauteur de 2000 places.
- Action 3 : Soutien aux actions et projets de nature à développer le nautisme léger pour répondre à la demande touristique et locale.
- Action 4 : Soutien aux actions collectives innovantes.

Plan de financement

CTC	Etat
4.000.000 €	4.000.000 €

3.2. Garantir et renforcer la cohésion territoriale par le développement d'un système multimodal de transports en commun articulé autour du transport ferré

Le réseau ferré dans son ensemble (voies et gares) est, depuis la loi de janvier 2002, propriété de la Collectivité territoriale de Corse, qui assure avec l'État, la totalité des charges y afférant, sachant qu'une délégation de service public a été passée avec la SNCF pour l'exploitation.

Le niveau de trafic se situe au niveau de 25 millions de passagers-kilomètre et de 100.000 tonnes-kilomètre de fret, malgré la vétusté et l'ancienneté du réseau.

Dans un territoire comme celui de la Corse, où l'intérieur pâtit d'un isolement que le réseau routier peut difficilement pallier, le réseau ferré est un atout important d'aménagement du territoire. Il pourrait aussi assurer dans les aires urbaines de Bastia et d'Ajaccio, comme il le fait le long du golfe de Calvi, un rôle de transports collectifs du type « tram-train ».

Enfin, le transport ferroviaire pourrait jouer un rôle majeur dans le transport des déchets ménagers.

Dans ce contexte, la Collectivité territoriale de Corse s'est engagée, avec l'État et l'Union Européenne, à plus que décupler l'effort d'investissement pour l'amélioration du réseau et du niveau de service, en finançant :

- La modernisation des 230 km de réseau ;
- L'acquisition de nouveaux matériels roulants ;
- La sécurisation de l'exploitation, avec une gestion centralisée des circulations permettant également l'accroissement des croisements en gare et la mise en circulation des trains directs.
- La création de pôles intermodaux.

Ainsi modernisé, le chemin de fer pourra servir de support à une desserte ferrée, donc intermodale, du centre ville et de l'aéroport d'Ajaccio, ainsi que du port et de l'aire urbaine s'étendant au sud de Bastia.

Dans la période de programmation précédente comme dans celle qui s'annonce, le P.E.I. et le FEDER ont joué et continueront de jouer un rôle de premier plan dans le financement de cet ambitieux programme.

Toutefois, dans la mesure où il s'agit d'une priorité essentielle aux yeux de l'Etat comme de la Collectivité territoriale de Corse, tant au titre du développement économique et de l'aménagement du territoire que de la promotion des transports propres, le contrat de projet contribuera également à sa mise en œuvre, à hauteur de 30 millions d'Euros.

3.2.1. Poursuivre la régénération du réseau de voies ferrées

Diagnostic

Les diagnostics de voies effectués respectivement en 2002 et 2004 ont mis en évidence de nombreuses non-conformités pénalisant l'exploitation voire la sécurité du réseau de chemins de fer :

- plusieurs ruptures de rail par an,
- une dizaine de déraillements par an,
- plusieurs dizaines de zones à 20 ou 40 km/h en raison de la vétusté de la voie.

La période passée de programmes contractualisés a permis une avancée significative du programme de remise à niveau des infrastructures existantes et du matériel roulant, qu'il convient désormais de mener à terme.

Enjeux

L'ensemble des investissements consentis (150 M€ depuis 2002) permettra d'assurer une liaison performante entre les principaux pôles de population, de diminuer la circulation automobile et tout particulièrement les déplacements domicile-travail, en servant de support à une desserte des zones inter-urbaines et péri-urbaines, complétée par un réseau d'autocars, et éventuellement, d'assurer le transport des déchets (projet à l'étude).

La régénération des voies est également mise à profit pour poser un réseau de fibres optiques devant permettre le développement du haut débit.

Objectifs et mesures

Le présent Contrat de Projet permettra de poursuivre le grand chantier de renouvellement des voies, préalable indispensable au développement du service ferroviaire.

Plan de financement

CTC	Etat
15.000.000 €	15.000.000 €

3.3. Faire face au défi du vieillissement en milieu rural

La population de Corse est sensiblement plus âgée que la moyenne nationale (9% de la population totale a plus de 75 ans contre 7.7 % au niveau national) et il s'agit d'une tendance durable, renforcée par les mouvements migratoires. En particulier, l'intérieur montagneux de l'île connaît un fort exode rural qui se traduit par un vieillissement accéléré : plus de 40% des habitants y ont plus de 60 ans.

Ce vieillissement s'accompagne de pathologies et de dépendances lourdes en plus grand nombre. En raison d'une préférence marquée de la population insulaire, les politiques de santé ont privilégié le maintien à domicile sur le développement des structures d'hébergement collectif (EHPAD, USLD, maisons médicalisées...), en développant un réseau étoffé de Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

Il est nécessaire d'anticiper les effets du vieillissement en poursuivant le développement de services permettant aux personnes âgées dépendantes et aux personnes handicapées de demeurer à domicile, y compris en milieu rural.

Répondre à ce défi en développant des solutions innovantes, tel est l'objectif de ce projet.

3.3.1. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes grâce à des systèmes innovants

Diagnostic

La Corse a d'ores et déjà lancé des initiatives innovantes pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Il s'agit d'un dispositif de téléalarme, développé dans le cadre d'un partenariat entre un opérateur et les conseils généraux, qui permet d'être secouru en cas de détresse et de recevoir des conseils personnalisés.

En revanche, en matière d'accès aux soins, il n'existe pas de consultations avancées et les personnes âgées dépendantes doivent se déplacer dans des conditions de transport difficiles pour parvenir aux différents plateaux techniques des centres hospitaliers.

Enjeux

Permettre le maintien à domicile est à la fois une question de solidarité, mais aussi un enjeu d'aménagement du territoire et de renforcement de l'efficacité du système de soins à domicile. En explorant des solutions innovantes, ce projet participe également à l'élaboration de solutions compétitives, susceptibles de participer au développement économique et à la création d'emplois qualifiés.

Objectifs et mesures

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent une voie créative, particulièrement appropriée pour faire face aux difficultés provoquées par la dispersion de la population sur le territoire et les problèmes d'accessibilité liés au relief et à la qualité des infrastructures. Mais il convient, parallèlement, de développer des services et des modes d'organisation innovants, permettant d'améliorer l'articulation entre les services de soins et le maintien à domicile, d'articuler télémédecine et séjours gériatriques et de développer une démarche qualité dans le secteur de l'aide à la personne.

Dans ce cadre, il s'agit de lancer un programme expérimental, visant à appuyer le développement d'outils technologiques et de nouveaux types de services, en travaillant notamment à partir des axes suivant :

- Développer le recours à un panel d'outils technologiques pour les personnes résidant à leur domicile : téléalarme en collier, capteurs environnementaux pour détecter les accidents domestiques, plate-forme électronique collaborative entre services sociaux et médicaux, visiophonie...
- Mise en place d'une garde itinérante de nuit reliée au centre de télé-assistance,
- Mise en place de télé-consultations, en partenariat entre les EHPAD, les hôpitaux locaux et les centres hospitaliers. Ce système, expérimenté en Isère, permettrait d'éviter une partie des déplacements et de réduire le coût du suivi médical des personnes âgées.
- Structuration de pôles de services médicaux et paramédicaux en milieu rural.

Plan de financement

CTC	Etat
600.000 €	612.000 €

Autres financements : Mesure TIC du contrat de projets (plateforme e-santé)

3.4. Rénover le patrimoine insulaire et favoriser le développement culturel

3.4.1. Equipement culturel du territoire

Le patrimoine et la culture corses bénéficieront de la prochaine convention d'application du PEI pour un volume financier conséquent. Par ailleurs, une convention de 6 millions d'Euros sur 7 ans, financée à égalité par l'Etat et la CTC, et relative à l'enseignement de la langue et de la culture corse accompagnera ce contrat de projets. La culture et l'identité sont, tout particulièrement en Corse, un élément de cohésion sociale. Ils sont aussi un atout, tant pour le développement interne de la Corse que pour son attractivité.

Dans ce contexte, l'Etat et la Collectivité territoriale de Corse ont décidé de concentrer les crédits du contrat de projets sur deux opérations structurantes.

- Action 1 : Centre régional de conservation préventive du patrimoine mobilier insulaire (Calvi)

Diagnostic

Afin de faire face à la dégradation du patrimoine, maintes fois constatée sur le terrain, tant sur les immeubles que sur les objets mobiliers, l'Assemblée de Corse a voté en 2006, le principe de l'acquisition des forts Charlet et Maillebois à Calvi, afin d'abriter un centre de Conservation/restauration du patrimoine mobilier.

Objectifs et mesures

La fonction majeure de ce centre est de conseiller et d'assister techniquement les communes. Il a pour missions principales de prévenir la détérioration du patrimoine mobilier, d'améliorer les conditions de conservation *in situ*, de diagnostiquer les problèmes et les dangers, de proposer des solutions, voire de mettre en place des opérations de conservation préventives sur le terrain.

Le centre proposera également des formations aux professionnels de la conservation et de la restauration.

Ce centre sera un service de la CTC organisé en deux structures.

- La structure mobile se déplacera sur le territoire à la demande des communes afin de pouvoir intervenir directement sur les lieux de conservation du patrimoine mobilier, de réaliser des diagnostics sanitaires, et de planifier des opérations de conservation-restauration.
- La structure fixe obéira à une double mission : conserver-restaurer et faire connaître

Des locaux ouverts au public permettront de faire connaître le patrimoine et les moyens de conservation et de restauration : salle d'exposition, salle de conférence et ateliers destinés aux activités pédagogiques pour les scolaires.

- Action 2 : Réaménagement du Couvent Saint François à Bastia

Diagnostic et enjeux

La ville de Bastia a construit un projet cohérent de « quartier des arts », structuré autour de trois institutions culturelles prestigieuses : L'Ecole nationale de musique et de danse, le Centre méditerranéen de la photographie, et le FRAC de Corse.

Objectifs et mesures

L'opération de réhabilitation vise à sauvegarder le couvent Saint François tout en utilisant au mieux les surfaces utiles disponibles qu'offrent les bâtiments existants afin d'accueillir ces institutions.

Ainsi, le FRAC disposerait d'un espace d'exposition complémentaire à celui du centre méditerranéen de la photographie et l'Ecole nationale de musique et de danse se verrait dotée de locaux adaptés à ses activités.

Plan de financement

CTC	Etat
4.000.000 €	4.000.000 €

4. Le Volet territorial

4.1. Diagnostic et bilan

Le bilan du volet territorial du précédent contrat de plan, qui était constitué de mesures sectorielles « ayant vocation à être territorialisées » est mitigé.

Malgré un volume de crédit conséquent dédié à l'ingénierie du développement et de l'aménagement (6,1 M€), un seul pays, le pays de Balagne, a vu le jour durant la période 2000-2006 ; et seuls, deux contrats territoriaux ont été signés en fin de programmation (2005) entre la CTC, l'Etat et la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, d'une part ; la CTC, l'Etat, le département de la Haute-Corse et les 3 communautés de communes du Pays de Balagne, d'autre part.

Néanmoins depuis 2005, une évolution notable de l'attitude des acteurs vis-à-vis de la notion de territoire de projet au sens large a conduit à un infléchissement positif dans le champ de la structuration territoriale. Le débat de l'Assemblée de Corse sur la territorialisation des politiques de la CTC, qui a eu lieu en avril 2005, a également contribué à un regain d'intérêt pour ces démarches. Cette évolution s'est opérée concomitamment à une accélération nette de l'intégration intercommunale en milieu rural¹.

On a pu noter le renouvellement de la convention liant la CTC au Parc Naturel Régional de Corse (146 communes) pour la période 2005-2008, et l'agrément en 2006 de quatre « pôles d'excellence rurale » intitulés Maison du Miel, Centre des Arts du feu Prumetei, Alliance du vin et de la musique et PER Sud Corse.

4.2. Objectifs et enjeux du nouveau volet territorial 2007-2013

L'enjeu majeur pour la période 2007 – 2013 consiste à promouvoir la création de véritables « territoires de projet », en misant notamment sur la coopération entre les collectivités et le partenariat avec le secteur privé.

Dans cet esprit, deux objectifs seront poursuivis :

- Appuyer la démarche de territorialisation des politiques menée par la CTC
- Favoriser des projets plus modestes de structuration des territoires ruraux autour de projets de développement économique durable, en s'inspirant du succès des pôles d'excellence rurale.

4.2.1. La politique de territorialisation de la Collectivité territoriale de Corse

La stratégie arrêtée suite aux orientations données, en 2005, par l'Assemblée de Corse peut se résumer par la formule « un territoire, un projet, un contrat ». Le processus envisagé pour ce faire se décompose en trois étapes :

¹ Le nombre de communauté de communes est passé de 12 à 17 entre 2003 et 2005, soit une progression de plus de 40%. Avec un total de 84 098 habitants, les 17 communautés de communes corses représentent actuellement 32,3 % de la population régionale (41,7 % au niveau national), contre moins de 20% début 2004 (source : DGCL).

- définition d'un périmètre d'intervention pertinent à l'échelle de bassins de vie unifiés, en liaison étroite avec les acteurs locaux et après réalisation de diagnostics micro régionaux (une première cartographie indicative a été établie dans le cadre de l'élaboration du PADDUC) ;
- élaboration d'un projet de développement à 10/15 ans conduisant le territoire à faire des choix stratégiques de développement et à définir sa vocation préférentielle ou celle des ensembles le composant.
- contractualisation d'actions et d'opérations sur la base d'objectifs partagés avec les principaux partenaires publics concernés (Europe, Etat, CTC, départements...), la contractualisation devant permettre de rationaliser les interventions de ces acteurs au sein desdits territoires et d'évaluer plus finement celles-ci.

Ce processus devrait aboutir à 8 à 9 territoires de projet, correspondant à des bassins de vie unifiés. Les contrats de développement territorial signés dans ce cadre seront également considérés comme des « conventions territoriales » au sens de la circulaire du Délégué interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des territoires du 24 mai 2006.

En ce qui concerne l'Etat, conformément à la circulaire du Premier Ministre, du 6 mars 2006, les actions seront financées à partir des crédits inscrits au contrat de projets au titre des mesures intervenant notamment dans les thématiques suivantes : développement numérique des territoires lié aux démarches de compétitivité économique, stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique, développement durable et stratégies de compétitivité des agglomérations, adaptation des services au public et accompagnement des initiatives innovantes dans le domaine des services à la personne.

Dans un souci de cohérence, les conventions territoriales pourront toutefois inclure pour mémoire d'autres opérations réalisées dans le cadre du CPER ou d'une autre contractualisation, sous réserve qu'elles se rattachent à la stratégie territoriale.

4.2.2. Le développement durable des territoires ruraux et littoraux

La dynamique provoquée par l'initiative gouvernementale relative aux pôles d'excellence rurale a montré qu'il était possible de fédérer des acteurs publics et privés autour de projets de développement en zones rurales. C'est pourquoi, dans le cadre de ce contrat de projet, une action spécifique visera à appuyer la constitution de pôles d'attractivité micro-régionale.

Il s'agit tout à la fois de soutenir la création d'emplois en stimulant l'activité économique, de garantir la cohésion sociale en luttant contre la désertification des zones rurales (20% de la population pour 80% du territoire), de préserver et de valoriser le patrimoine naturel et culturel de la Corse, tout en renforçant la capacité de maîtrise d'ouvrage des territoires et en encourageant la coopération intercommunale.

Afin de favoriser la structuration des territoires autour de projets, un cahier des charges sera élaboré conjointement par l'Etat et la Collectivité territoriale de Corse et des appels à projets seront menés.

Le détail de cette action, qui donnera également lieu à la mise en place de conventions territoriales, est précisé ci-dessus (Projet 3.1.1 : Pôles d'attractivité micro-régionale).

Les Conventions territoriales pourront également mentionner des actions provenant d'autres projets du CPER et étant mises en œuvre dans le cadre du même territoire, à condition que celles-ci soient en lien et en cohérence avec le projet de pôle d'attractivité micro-régionale.

5. Exécution et suivi du contrat de projets

Trois principes guideront l'exécution et le suivi du contrat de projets entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse : le partenariat ; la coordination entre les programmes ; l'évaluation.

5.1. Le partenariat au sein du COREPA

Le suivi et la programmation du contrat de projets se feront au sein du Comité Régional de Programmation des Aides placé sous la présidence du préfet de Corse et du président de la Collectivité Territoriale de Corse (COREPA). La composition et le fonctionnement du Comité sont précisés par arrêté. Le COREPA procèdera à l'analyse de l'état d'avancement général du contrat ainsi qu'à l'analyse de l'état d'avancement des différentes mesures. Les dossiers de demandes d'aide présentés au titre du présent contrat feront l'objet, après instruction, d'un avis du COREPA.

5.2. La coordination entre les programmes

Le Comité Régional de Programmation des Aides exercera ses fonctions en ce qui concerne le contrat de projets mais également les programmes opérationnels européens et le programme exceptionnel d'investissements. Tant au titre de l'analyse générale du suivi des programmes qu'au titre de l'individualisation des aides, une attention particulière sera accordée à la coordination entre les différentes programmations, et à la cohérence de leurs progressions.

5.3. Les principes de l'évaluation

Au-delà de l'analyse de l'avancement régulièrement effectuée en COREPA, un bilan annuel de la programmation sera également proposé, notamment dans la perspective de préparation du bilan à mi-parcours destiné à éclairer la révision du contrat. Ces travaux pourront s'appuyer sur des évaluations thématiques ou transversales, si possible également coordonnées entre les différents programmes. L'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse définiront conjointement le champ de ces évaluations et participeront ensemble à leur pilotage.

Annexes